



Deux nappes de fuel lourd menacent la côte atlantique

LA MENACE d'une marée noire sur l'ouest de la France se précise. Mercredi matin 15 décembre, deux nappes de fuel lourd issues du pétrolier *Erika*, qui a sombré au large de la Bretagne dimanche, dérivèrent à une quarantaine de kilomètres de Belle-Ile et menaçaient le littoral des Pays de la Loire. Malgré le dispositif de prévention mis en place après le naufrage de l'*Amoco-Cadiz* en 1978, les autorités restent tributaires de l'amélioration des conditions météo, face à un hydrocarbure particulièrement visqueux. Ce nouveau sinistre relance la polémique sur les pavillons de complaisance. Jean-Claude Gaysot, qui devait se rendre sur place mercredi, en compagnie de Dominique Voynet, réfléchit à la possibilité de demander une modification de la réglementation internationale.

Lire page 14

Pots-de-vin sur gros contrats

LE GOUVERNEMENT a soumis au Parlement un projet de loi visant à inscrire dans le droit français la sanction de la corruption d'agents publics étrangers, prévue par plusieurs traités européens et par une convention de l'OCDE. Les députés ont imposé à Elisabeth Guigou, ministre de la justice, mardi 14 décembre, la rétroactivité de ces sanctions. La nouvelle législation met en cause la pratique française des commissions sur les gros contrats d'armement, d'aéronautique ou de travaux publics. Officiellement « vertueux », le système qui soumet ces pots-de-vin au contrôle du ministère des finances se caractérise par une opacité générale.

Lire page 8
et notre éditorial page 20

Un Français à Manhattan



CHRISTIAN DE PORTZAMPARC

UN ARCHITECTE et un gratte-ciel français ont surpris Manhattan avec la tour construite sur Madison Avenue pour le groupe Louis Vuitton - Moët-Hennessy. La réalisation de ce bâtiment, sous la direction de Christian de Portzamparc, renouvelle l'architecture des hauts immeubles new-yorkais.

Lire page 33

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 140 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KR ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 1216 - 7,50 F



MNEF : la défense de M. Strauss-Kahn

- L'ancien ministre de l'économie a été mis en examen, mardi, pour « faux et usage de faux »
- Durant huit heures, il s'est expliqué devant les juges
- Reconnaisant une « accumulation d'anomalies », il assure ne pas avoir voulu cacher la vérité
- « Le Monde » détaille ses arguments

DOMINIQUE STRAUSS-KAHN a été mis en examen, mardi 14 décembre, pour faux et usage de faux dans l'un des dossiers concernant la gestion de la Mutuelle nationale des étudiants de France

(MNEF). Entendu pendant huit heures par les deux juges d'instruction, l'ancien ministre a reconnu qu'une « accumulation d'anomalies » avait entouré la perception, en 1997, des

603 000 francs d'honoraires qui lui avaient été versés par la mutuelle lors d'une négociation avec l'ex-Compagnie générale des eaux (CGE, rebaptisée Vivendi). Il s'est cependant défendu

d'avoir volontairement altéré la vérité. L'ancien ministre a déclaré aux juges avoir confectionné, « soit en décembre 1995, soit en janvier 1996 », une lettre fausement datée du 19 décembre 1994, dans laquelle il acceptait d'assister la MNEF lors de cette négociation. Il a, selon lui, rédigé ce courrier antidaté à la demande du directeur général de la MNEF, Olivier Spithakis, qui souhaitait opérer une « régularisation administrative interne ». Il avait « oublié » cet épisode, a-t-il ajouté, lorsqu'il a transmis ce document au conseil de l'ordre des avocats, puis aux juges, dans le dossier destiné à attester la réalité de sa prestation. Interrogé au sujet des incohérences des factures adressées à la MNEF, M. Strauss-Kahn a invoqué le caractère « artisanal » de l'activité d'avocat-conseil qu'il exerçait principalement à son domicile, rédigeant ses documents sur son ordinateur portable.

Lire page 12



JUSTICE

Le triomphe des Tiberi

Le tribunal correctionnel d'Evry a décidé de ne pas juger Xavière Tiberi (photo), épouse du maire de Paris, dans l'affaire des emplois fictifs du conseil général de l'Essonne. La procédure a été annulée pour vice de forme. En revanche, Xavier Dugoin, ancien président RPR du conseil général, a été condamné à 18 mois de prison et 3 ans d'inéligibilité. Jean Tiberi a exprimé sa satisfaction « à titre personnel et sur le plan de la justice ».

p. 11

L'assassinat d'un journaliste mobilise les démocrates du Burkina Faso

ABIDJAN

de notre correspondante

Une page noire portant, en bas à gauche, la photo de la voiture carbonisée de Norbert Zongo, journaliste assassiné le 13 décembre 1998, tué par balles avant d'être brûlé, à une centaine de kilomètres de Ouagadougou, au Burkina Faso, ainsi que trois autres personnes. Une courte adresse au président burkinabé, Blaise Compaoré, lui demandant ce que valent ses promesses, dont celle de faire la lumière sur la mort de ce journaliste. Dix-huit quotidiens d'Afrique de l'Ouest, dont des journaux burkinabés, ont publié, lundi 13 décembre, un an après la mort de Norbert Zongo, cette adresse de Reporters sans frontières (RSF) au pouvoir burkinabé.

« Nous ne lâcherons pas. Cette affaire touche tous les journalistes africains. Nous voulons montrer que lorsque l'on veut lutter contre l'impunité, on peut », explique Robert Ménard, secrétaire général de RSF. Un an après, rien n'a bougé, la justice n'a pas avancé. Mais le Burkina n'est plus tout à fait le même. La commémoration du décès a donné lieu, lundi 13 décembre, à un défilé qui s'est étalé sur plus de

deux kilomètres. Une mobilisation exceptionnelle dans ce pays. « Trop, c'est trop ! », scandaient les manifestants qui, depuis un an, répellent qu'ils veulent la fin du règne de l'impunité.

L'assassinat de Norbert Zongo a été le crime de trop. Le règne de Blaise Compaoré a été marqué, à ses débuts, par plusieurs exécutions et crimes politiques. Puis le pouvoir s'est adapté à l'air du temps, celui de la démocratie, qui gagnait un à un les pays africains. Parlement, opposition, presse, chacun semblait pouvoir jouer sa partition dans un Etat de droit. Jusqu'à la mort de Norbert Zongo, qui a réveillé les vieux démons.

Durant les mois qui ont précédé son exécution, Norbert Zongo, directeur de publication et quasiment unique journaliste de l'hebdomadaire *L'Indépendant*, enquêtait sur la mort de David Ouédraogo, chauffeur de François Compaoré, frère cadet du président. Trois cent cinquante mille francs en liquide avaient disparu au domicile de ce « conseiller à la présidence ». David Ouédraogo, désigné comme l'instigateur du vol, aurait évoqué, avant le forfait, l'imminence d'un coup d'Etat, arguant

qu'il fallait se « servir vite avant que le régime tombe ».

C'est en tout cas aujourd'hui la version officielle justifiant que David Ouédraogo ait été interrogé par la garde présidentielle et non par la gendarmerie. Torturé pendant des jours, il est décédé début janvier 1998 à l'infirmerie de la présidence. Depuis, Norbert Zongo, qui avait révélé l'affaire dans son journal, réclamait l'inculpation du frère du président pour « meurtre et recel de cadavre ». Ce fut chose faite, jusqu'à ce que la justice finisse par transmettre le dossier à un tribunal militaire. Trois membres de la garde présidentielle ont été inculpés et incarcérés. François Compaoré, lui, n'a plus jamais été inquiété et le procès n'a toujours pas eu lieu.

Quant à « l'affaire Zongo », elle n'a guère avancé, même si le Burkina a accepté la création d'une commission d'enquête indépendante, qui a conclu à un assassinat et désigné six « sérieux suspects », dont les trois membres de la garde présidentielle en prison dans le cadre de « l'affaire David Ouédraogo ».

Fabienne Pompey



EMMANUEL VALENTIN

VOYAGES En mer d'Andaman

Le *Meroja* (photo), ketch de 25 mètres, permet à une dizaine de passagers de naviguer entre les milliers d'îles et d'îlots coraliens de la péninsule thaïlando-malaise. Découverte des peintures rupestres qui ornent les grottes des falaises du cap du Teck, mouillage à proximité des sampans de pêcheurs de crustacés sont au programme de ce périple d'une semaine en mer d'Andaman.

p. 30 et 31

Une certaine idée du cinéma

FIN de la récré, a dit l'ARP, l'association de cinéastes au sein de laquelle s'est développée une polémique contre les critiques qui menaçaient de tourner à l'empoignade entre réalisateurs. Tant mieux. Cette tempête n'avait que trop duré. Ses causes apparaissent clairement ; ses conséquences risquent d'être plus complexes, plus graves.

La cause se résume à la combinaison, soudain devenue détonante, de trois facteurs. D'abord, une protection du monde du cinéma qui a atteint un tel niveau que ses bénéficiaires en sont arrivés à ne plus tolérer la moindre contradiction, le moindre interstice dans une ligne de défense conçue à la fois comme la protection de leur ego d'artiste et comme la ligne Maginot d'une ressource stratégique nationale. Ensuite, le moindre succès du cinéma français à vocation grand public, qui a rendu l'ensemble de la profession extrêmement susceptible. Enfin, de minuscules règlements de comptes personnels, que les circonstances ont transformés en détonateur.

Il reste un goût amer, au bout de ces semaines de polémiques, de diatribes, d'insultes parfois.

Amertume du ridicule, face aux proportions prises par cette affaire au regard des drames du monde, sur lesquels les cinéastes avaient su naguère prendre collectivement position avec un meilleur sens de leur propre place.

Amertume de la vanité d'un faux débat sur une vraie question, celle de l'importance de la critique - et non des critiques. Cette question d'honneur et de démocratie (*Le Monde* du 30 novembre) aura été étouffée dans l'œuf d'avoir été ainsi posée au nom d'intérêts matériels mal dissimulés derrière une posture artistique, au nom d'un orgueil pusillanime difficilement admissible de la part de privilégiés aussi choyés sur tous les terrains - politique, juridique, financier, symbolique et médiatique - que les réalisateurs français.

Amertume, enfin et surtout, du mauvais coup ainsi porté au cinéma. Et en particulier au cinéma français, ou plus exactement à l'idée française du cinéma.

Jean-Michel Frodon

Lire la suite page 20



Maryline Desbiolles

ANCHISE



H. J. BURKARD/STUDIOX

ENQUÊTE Qui gouverne la Russie ?

3. L'économie du crime

En 1998, le ministère de l'intérieur russe a comptabilisé 600 assassinats commandités pour des raisons économiques. La mafia et les oligarques liés aux milieux politiques se partagent la richesse du pays. Fin de notre enquête de notre correspondant à Moscou, François Bonnet, à la veille des élections législatives du 19 décembre.

p. 16 et nos informations p. 2 et 3

International.....	2	Tableau de bord.....	24
France.....	8	Aujourd'hui.....	28
Société.....	12	Météorologie, jeux..	32
Régions.....	14	Culture.....	33
Carnet.....	15	Guide culturel.....	35
Horizons.....	16	Kiosque.....	36
Entreprises.....	21	Abonnements.....	36
Communication.....	23	Radio-Télévision.....	37

FRANCE

LE MONDE / JEUDI 16 DÉCEMBRE 1999

CORRUPTION Alors que le gouvernement soumet au Parlement un projet de loi visant à introduire dans le droit français les dispositions de plusieurs traités européens

et d'une convention de l'OCDE contre la corruption d'agents publics étrangers, le ministère des finances garde le silence sur les pots-de-vin versés à l'occasion de gros

contrats d'exportation, principalement dans le domaine de l'armement. ● LE « SECRET DÉFENSE » interdit aux fonctionnaires et aux ministres de parler des cas de cor-

ruption dont ils ont eu à connaître et du cheminement de ces commissions, mais certains acteurs commencent à lever le voile sur les ambiguïtés du système français.

● LES DÉPUTÉS ont imposé, contre l'avis d'Elisabeth Guigou, ministre de la justice, la rétroactivité des dispositions de la future loi. (Lire aussi notre éditorial page 20.)

Pots-de-vin et contrats d'exportation : enquête sur un système opaque

Les entreprises versant des commissions lors de marchés d'armement ou d'aéronautique doivent les déclarer au ministère des finances pour les déduire de leurs impôts et bénéficier de l'assurance Coface. Le cheminement de ces versements reste couvert par le « secret défense »

SE SOUVIENT-ON de cette ténébreuse affaire, qui avait déclenché, au sein de la droite alors au pouvoir, un début d'incendie, aussi vite éteint qu'allumé ? Nous sommes le 8 juillet 1996. En milieu de journée, *Le Monde* (daté du 9 juillet) révèle que plusieurs collaborateurs de François Léotard, ancien ministre de la défense du gouvernement Balladur, ont été placés sur écoute, pendant quatre mois, après l'élection de Jacques Chirac à la présidence de la République, par la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE). Vers 15 heures, le successeur de M. Léotard à la défense, Charles Millon, publie un communiqué qui confirme ces informations et précise que les écoutes ont été décidées « pour un motif touchant à la sécurité nationale ». A 17 h 30, M. Léotard, président de l'UDF, somme « publiquement » le premier ministre, Alain Juppé, de s'expliquer. A 19 heures, celui-ci s'exécute et fait savoir que les « interceptions » en question ont été rapidement interrompues, « étant devenues sans objet ». Epilogue dans la soirée : le directeur du cabinet de M. Léotard, Renaud Donnedieu de Vabres, aujourd'hui député (UDF) d'Indre-et-Loire, se dit satisfait de ces explications et affirme que « l'affaire est close ».

Quelle « affaire » ? Aucun des protagonistes ne le dit. Une rumeur circule au sujet d'un contrat de vente d'armements à un pays du Golfe et de commissions occultes qui ne se seraient pas toutes évaporées dans les sables de la péninsule

Arabique. L'affaire est close, donc, mais elle reste, trois ans après, révélatrice des soupçons que les grands contrats à l'exportation et les commissions auxquelles ils donnent lieu ont toujours alimentés. D'autres dossiers politico-financiers ont, depuis, relancé les interrogations sur les pratiques commerciales des grands industriels, particulièrement dans le domaine de l'armement, et sur les connexions auxquelles ils donnent lieu entre l'Etat, les partis au pouvoir et les pays acheteurs. En marge de l'affaire de la MNEF, l'Association France-Taïwan, que la mutuelle a longtemps accueillie dans ses murs, a attiré l'attention sur le contrat conclu en 1992, les socialistes étant alors au pouvoir, entre la France et Taïwan – soixante Mirage 2000-5 et des missiles Matra, pour 29 milliards de francs –, qui aurait donné lieu à une fantastique commission.

Tout au long des années 80, les autorités françaises maintiennent une position ambiguë : puisque, dans le monde entier, des commissions sont versées, la France ne doit pas être naïve en interdisant à ses entreprises d'en verser, sous peine de perdre des gros contrats ; mais chaque commission doit faire l'objet d'une demande au ministère des finances, ce qui permet à celui-ci de détecter les cas de corruption les plus scandaleux. Jusqu'en 1986, les entreprises qui veulent verser des commissions sont ainsi dans l'obligation de demander l'autorisation de la direction générale des

douanes, chargée du contrôle des changes. Quand ce contrôle est supprimé, les douanes gardent néanmoins ce rôle de vigie. Les entreprises doivent prendre contact avec elles pour les informer des pots-de-vin qu'elles envisagent de verser. La procédure est toujours la même : sauf pour les toutes petites commissions, le directeur général des douanes adresse au ministre du budget une lettre de transmission. C'est le ministre qui donne son autorisation. A partir de 1989, les entreprises qui font la demande sont dans l'obligation de transmettre à Bercy le nom des bénéficiaires des commissions et leurs domiciliations bancaires.

En fait, le système est beaucoup moins vertueux qu'il n'y paraît. D'abord, depuis 1986, toute la procédure est couverte par le « secret défense », même quand il s'agit de contrats civils. Autrement dit, les personnes qui ont connaissance des commissions ne peuvent en parler sans tomber sous le coup de la loi. Ensuite, la procédure est purement formelle. Dans la majeure partie des cas, raconte un expert, les demandes, au moins jusqu'à la réforme opérée par Pierre Bérégovoy en 1993, « étaient déposées avant le versement des commissions » ; mais elles pouvaient l'être aussi après, pour ratification, sans que personne ne s'en offusque. En outre, de 1986 à 1993, de nombreuses grandes entreprises françaises très réputées, notamment de l'industrie militaire, n'ont jamais déposé la moindre demande. Et tout le

monde, selon le même expert, savait pertinemment pourquoi : « Disposant de fonds secrets dans des paradis fiscaux, ces groupes n'avaient aucunement besoin de demander une autorisation officielle pour verser une commission. Ils pouvaient le faire sans que personne ne sache. »

Le ministère des finances, qui connaît les noms des bénéficiaires officiels et leurs numéros de comptes, garde le silence

La procédure officielle, sanctionnée par l'accord ou le refus du ministre du budget, n'avait d'ailleurs pas pour objet de débloquent ou non les commissions, mais seulement de déterminer celles qui étaient éligibles aux aides publiques. Car c'est le paradoxe du système français : le contribuable a toujours financé une partie de ces commissions, l'autorisation ministérielle permettant à l'entreprise de les assimiler à une charge fiscale déductible. L'autorisation ouvre droit, aussi, à la procédure d'assurance-crédit pour les grands contrats couverts par la Compagnie

française d'assurances du commerce extérieur (Coface), pour le compte du Trésor. En cas de défaillance du client étranger, les finances publiques sont donc appelées à la rescousse pour dédommager le manque à gagner des entreprises françaises, commissions comprises.

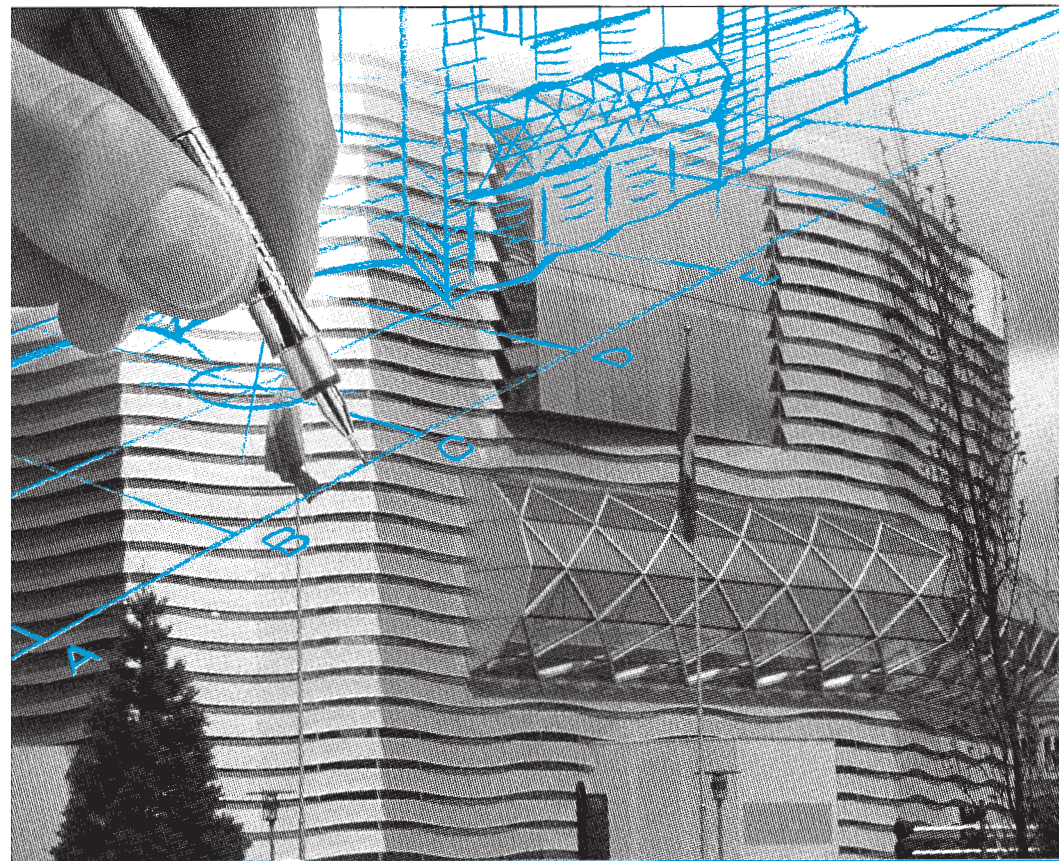
Un éventuel veto du ministre du budget ne valait donc pas interdiction à l'entreprise de verser une commission, mais la privait des réductions fiscales habituelles et des garanties de la Coface. Même si, à cause du « secret défense », il est toujours difficile de percer les mystères des commissions, on sait que Nicolas Sarkozy (RPR), arrivant au ministère du budget, en 1993, avait refusé de donner son agrément aux commissions versées par Elf. Constatant que, l'année précédente, elles avaient atteint la somme de 700 millions de francs, contre une moyenne de 20 millions de francs quelques années auparavant, il avait éconduit le patron du groupe, Loïc Le Floch-Prigent, venu insister pour obtenir son accord.

Quelles commissions, dans le passé, ont obtenu le feu vert de Bercy ? Impossible de le savoir, sauf par des indiscrétions. Même longtemps après, le ministère des finances, qui connaît les noms des bénéficiaires officiels des commissions et leurs numéros de comptes en banque, garde le silence. Il n'est pas même possible de savoir, officiellement, le montant habituel des commissions. « Le taux des commissions, en proportion du montant du

contrat, pouvait aller de 5 %, dans les grands pays industrialisés, jusqu'à 40 % dans certains pays du Moyen-Orient », explique notre expert. Pourquoi le premier grand contrat à destination de Taïwan, en 1991, portant sur des frégates, avait-il donné lieu à une commission de 20 % (soit 3 milliards de francs sur un contrat de 15 milliards), alors que le second grand contrat, un an plus tard, à destination du même pays, celui sur les Mirage 2000-5 et des missiles, c'est-à-dire sur des matériels beaucoup plus sophistiqués, n'avait donné lieu qu'à une commission comprise, selon de bonnes sources, entre 8 % et 9 % (soit, sans doute, autour de 2,5 milliards de francs pour un contrat de 29 milliards de francs) ? Le ministère des finances ne répond pas. La pratique de commissions élevées ne concerne d'ailleurs pas seulement des pays aux mœurs commerciales douteuses. « Il m'est arrivé d'avoir connaissance de commissions importantes pour des contrats sans rapport avec l'industrie militaire, comme pour des Airbus, par exemple, et à destination de pays voisins, réputés très respectables », confie un industriel de l'aéronautique.

Il y a donc une ambiguïté dans la position du ministère des finances. En défendant la convention OCDE de lutte contre la corruption, il milite pour la transparence, mais, dans le même temps, il conserve des secrets qui relèvent davantage de l'omerta que de la démocratie.

Laurent Mauduit



A Orléans

les idées qui font les villes de demain

En créant ARCHILAB-URBALAB, premières rencontres internationales de l'Architecture prospective, la ville d'Orléans accueille et soutient les architectes, les créateurs et les urbanistes qui préparent la ville du futur.

Archilab est organisé par la Ville d'Orléans en partenariat avec le Conseil Régional du Centre et le Ministère de la Culture et de la Communication, en collaboration avec le Frac Centre.

www.ville-orleans.fr

Orléans, audacieuse par tradition

**ARCHILAB
URBALAB**
Mai / Juin 2000



L'Assemblée nationale amende le projet de M^{me} Guigou

À L'UNANIMITÉ, les députés ont voté, mardi 14 décembre dans la soirée, le projet de loi d'Elisabeth Guigou sur la corruption de fonctionnaires étrangers. Michel Hunault (RPR, Loire-Atlantique) l'a dit : « Sur le fond, tous les groupes de l'Assemblée approuvent » ce texte, qui vise à transposer dans la loi française cinq traités européens sur la corruption de fonctionnaires issus de l'Union européenne, et la convention de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) relative à la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers.

Chacun a reconnu que le projet de loi de la ministre de la justice est un premier pas important dans la lutte contre la corruption internationale. Toutefois, cette unanimité n'a pas empêché certains débats entre M^{me} Guigou et la majorité, les députés de gauche, parfois soutenus par leurs collègues de droite, se prononçant à chaque fois contre l'avis de la garde des sceaux.

Premier sujet de polémique : la définition de la corruption. « La chambre criminelle de la Cour de cassation considère que le délit de corruption n'est constitué que lorsque l'offre du corrupteur est

antérieure à l'acte du corrompu. Or il est souvent difficile de démontrer cette antériorité », a expliqué Jacky Darne (PS), rapporteur au nom de la commission des lois, même si la jurisprudence récente permet aux juges de présumer l'existence d'un pacte de corruption au vu de ses manifestations postérieures. M. Darne a donc souhaité faire « disparaître l'exigence d'antériorité du pacte » et a su en convaincre ses collègues.

Deuxième sujet de polémique, la non-rétroactivité de la future loi. L'article 2 du texte précise que « les faits commis à l'occasion de contrats signés antérieurement à l'entrée en vigueur » de la future loi ne seront pas concernés. Pour M. Darne, il est certes « nécessaire de prévoir dans la loi comment régler le problème des contrats signés avant l'entrée en vigueur du texte », car, « si tel n'était pas le cas, les "pots-de-vin" versés après l'entrée en vigueur de la loi seraient répréhensibles même s'ils se rapportaient à des contrats signés auparavant ».

La jurisprudence établit en effet, selon le rapporteur, que le délit de corruption, s'il se traduit par le versement de plusieurs commissions, est constitué alors par une série d'« infractions ins-

tantanées successives, dont la caractéristique est de se renouveler entièrement à chaque acte d'exécution ». M. Darne estime, cependant, que les entreprises pourraient contourner la loi en anticiplant, par exemple, de nouveaux contrats, ou bien en liant à d'anciens contrats le versement de nouvelles commissions. Il a donc proposé deux amendements, selon lesquels ne seront légaux que les commissions qui auront été annoncées au fisc dans un délai d'un an suivant l'entrée en vigueur de la loi.

« PRINCIPE CONSTITUTIONNEL »

A Bercy, on voit d'un mauvais œil la mise en place d'un tel dispositif. Pour M^{me} Guigou, M. Darne se réfère à une jurisprudence qui ne concerne pas la rétroactivité, mais la prescription. La Cour de cassation considère en effet que le délai de prescription de trois ans, qui s'applique à l'infraction de corruption, court, de nouveau, à partir de chaque versement d'un pot-de-vin. En outre, a dit la ministre, les propositions de M. Darne auraient pour effet que « le principe constitutionnel de non-rétroactivité de la loi se trouverait subordonné à une déclaration administrative, ce qui en limiterait de fait l'application dans le temps ». « Une telle disposition, a-t-elle observé, pourrait être jugée anticonstitutionnelle. » Les arguments de M^{me} Guigou n'ont pas porté. Seul le RPR s'est opposé aux amendements de M. Darne.

Dernier sujet de polémique, la date de fin de déductibilité des commissions. Jusqu'ici, les entreprises pouvaient déduire les commissions qu'elles versaient (lire ci-dessus). Pour M. Darne, ce dispositif doit disparaître dès l'entrée en vigueur de la loi. « Si l'on écoute le ministère des finances, les commissions resteront déductibles jusqu'au 31 décembre 2000, a-t-il expliqué. (...) Les versements de commissions seraient pénalement sanctionnés, mais resteraient fiscalement déductibles. » Là encore, contre M^{me} Guigou, M. Darne a été suivi par l'Assemblée.

Virginie Malingre

Divergences d'appréciation à droite après la table ronde sur la Corse

M. Douste-Blazy veut interroger le gouvernement sur les rapports d'enquête

Après le succès de la table ronde réunie, lundi 13 décembre, à Matignon, avec les élus corses, l'opposition est embarrassée. Jean-Louis Debré, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, s'est agacé d'« un coup média-

tiqument bien géré ». Patrick Devedjian, quant à lui, soupçonne le gouvernement d'avoir déjà négocié des concessions aux nationalistes. Philippe Douste-Blazy veut interpellier le gouvernement sur les rapports d'enquête.

ENRÔLÉE, bon gré, mal gré, aux côtés de ses élus corses dans le « processus » lancé par Lionel Jospin, le 13 décembre, la droite se retrouve aujourd'hui un peu sonnée. En recevant à Matignon le premier groupe de l'Assemblée de Corse, le « Rassemblement » (RPR-DL), avec les huit autres, le tout sous les auspices de José Rossi, président (DL) de l'Assemblée de Corse, et du président de l'exécutif de Corse, le RPR Jean Baggioni, le premier ministre a rendu les critiques malaisées, alors que sa démarche est presque unanimement qualifiée de « succès ». Alors que M. Rossi avait appelé, pour Démocratie libérale, à une telle initiative, et que le RPR, divisé entre « républicains » et « progressistes », doit en outre assumer la politique menée sur l'île par l'ancien ministre de l'intérieur Jean-Louis Debré, la marge de manœuvre de la droite est étroite. D'ailleurs, elle n'a posé aucune question sur la Corse, mardi 14 décembre, à l'Assemblée nationale.

De leur côté, les élus RPR de Corse ont timidement fait entendre leur voix. Le député de Corse-du-Sud Roland Francisci, un RPR conservateur hostile à toute évolution, qui a de nouveau félicité, lundi, M. Jospin pour son discours de fermeté tenu dans l'île le 6 novembre, provoquant l'agacement visible du premier ministre, a écrit à M. Jospin pour réclamer « une consultation du peuple » au cas où le gouvernement s'engagerait sur la voie d'une modification du statut de l'île. « Exception faite des nationalistes », écrit-il, les citoyens n[ont]

jamais confié [aux élus corses] un tel mandat. Si vous persistez à réserver à l'Assemblée territoriale, sans le dire expressément, une sorte de pouvoir constituant, alors il faut la renvoyer devant les électeurs. » M. Baggioni a peu apprécié d'être relégué dans l'ombre du président de l'Assemblée, José Rossi, qui a joué les intermédiaires entre le gouvernement et les nationalistes (Le Monde du 14 décembre), et de s'entendre dire par M. Jospin, lundi, à Matignon, que « le gouvernement a besoin d'élus qui travaillent ». « C'est vous qui gouvernez ! », a répliqué M. Baggioni alors que M. Jospin proposait de « placer les élus face à leurs responsabilités ». « Mais je gouverne », a répondu M. Jospin.

M. Debré, qui entretient, depuis la conférence de presse « clandestine » de Tralonca, en janvier 1996, un rapport particulier avec la Corse, n'a pas dissimulé le malaise de la droite, mardi, lors de la réunion du bureau de l'intergroupe de l'Assemblée nationale. « C'est quand même un peu fort ! On ne parle que de Jospin, que de son habileté. Nous aussi, on a "dialogué" avec les terroristes », a lancé le président du groupe RPR. « Mais pas dans les palais nationaux », a soupiré un de ses interlocuteurs. Excédé par ce « coup médiatique si bien géré », M. Debré a recommandé de ne pas oublier « le reste » : les critiques mises au jour par les rapports parlementaires des commissions d'enquête de l'Assemblée nationale et du Sénat sur les forces de sécurité en Corse, les 17 et 18 novembre. Mal placé pour aller lui-même exhumer ces rap-

ports, qui mettent aussi en cause sa politique, le président du groupe RPR s'est publiquement « réjoui », dans les couloirs du Palais-Bourbon, de voir que le gouvernement « change[ait] de position ». « Ce n'était pas la peine de critiquer les gouvernements précédents qui avaient souhaité et voulu ce dialogue avec l'ensemble des représentants élus de l'île », a-t-il ajouté.

Philippe Douste-Blazy, n'est pas tenu à la même réserve. Le président du groupe UDF indique que son groupe continuera à demander au gouvernement quelle suite il entend donner aux « scandales d'Etat » relevés, selon lui, par les rapports parlementaires d'enquête, après le « thé de Matignon ».

Patrick Devedjian (RPR, Hauts-de-Seine) n'a pas pris de telles précautions. « Une chose m'intéresse, a-t-il déclaré dans les couloirs du Palais-Bourbon. M. Jospin n'a absolument rien proposé et les nationalistes corses trouvent ça formidable. Cela veut dire qu'en réalité, dans la clandestinité, on a déjà négocié et que le gouvernement a déjà fait des concessions », a déclaré M. Devedjian, en rappelant que « M. Jospin avait commencé par instituer une police parallèle commettant des actes illégaux, le GPS [groupe de pelotons de sécurité, aujourd'hui dissous] qu'il a institué en mai 1998. Il a continué en posant le préalable de la cessation de tout acte de violence (...). Et aujourd'hui, il n'y a plus aucune condition, plus rien, et tout le monde est content. »

Ariane Chemin

Les députés de l'opposition rechignent à la création de La Chaîne parlementaire

Jean-Louis Debré (RPR) accuse Laurent Fabius (PS), président de l'Assemblée nationale, de vouloir accaparer la programmation que le Palais-Bourbon partagera avec le Sénat

LE PAYSAGE audiovisuel et le paysage politique vont s'enrichir, à partir du 18 janvier, d'un élément qui manque à la démocratie française : La Chaîne parlementaire (LCP), composée de deux sociétés de programme indépendantes, l'une au Palais-Bourbon, l'autre au Palais de Luxembourg. Malgré les virulentes critiques d'une partie de la droite, les députés devraient adopter, jeudi 16 décembre, la proposition de loi du président de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius (PS), qui lance un projet maintes fois remanié et repoussé en raison des différends qui opposaient les deux Assemblées. Les sénateurs examineront, le 22 décembre, un texte identique, déposé par le président du Sénat, Christian Poncelet (RPR).

L'accord politique sur cette chaîne, qui se veut « parlementaire » et « civique », est intervenu début juillet entre M. Fabius et M. Poncelet. Sa création butait, depuis 1992, sur plusieurs obstacles, comme le partage des temps d'antenne et le souci du Sénat de créer deux sociétés de programmes distinctes avec un financement distinct. Les deux hommes ont porté le projet, estimant que le Parlement a tout à gagner à la transparence de ses travaux. « Dès qu'il s'agit de garantir ses droits et de revaloriser son rôle, il y a une volonté commune qui dépasse leurs sentiments politiques personnels », souligne-t-on à l'Assemblée nationale et au Sénat. Ce consensus n'avait pas pu être trouvé avec René Monory, le prédécesseur de M. Poncelet.

LCP sera bien une chaîne publique dans son financement

(25 millions de francs en 2000 pour chaque Assemblée) et son cahier des charges. Elle devra agir « dans le respect du pluralisme des groupes » politiques. Elle rendra compte des travaux des Assemblées (séances publiques, auditions en commission, etc.), des débats de société, des initiatives de collectivités locales, ainsi que des travaux du Parlement européen et des Parlements étrangers. L'Assemblée et le Sénat disposeront du même nombre d'heures et de jours de diffusion, les meilleurs créneaux horaires devant être équitablement répartis.

Le fonctionnement, la ligne éditoriale et la nomination des présidents relèveront du bureau des Assemblées

La chaîne, qui n'aura pas de publicité, sera accessible gratuitement, que sa diffusion passe par le câble, la voie hertzienne ou le satellite (notamment les deux bouquets, TPS et Canal-Satellite). En application du principe de la séparation des pouvoirs entre le législatif et l'exécutif, son fonctionnement, sa ligne éditoriale et la nomination des présidents des deux sociétés - Ivan Levaï à l'Assemblée et Jean-Pierre Elkabbach au Sénat - ne relèveront pas du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), mais du bureau des Assem-

blées, où siègent les représentants des partis présents au Parlement. De même, en vertu du principe de l'autonomie budgétaire des Assemblées, la Cour des comptes ne disposera pas de pouvoir de contrôle.

Voilà pourtant que le groupe RPR s'est subitement avisé que « La Chaîne parlementaire, c'est "Télé Fabius" », selon la formule de Jean-Louis Debré, président du groupe. Devant l'intergroupe de l'opposition, mardi 14 décembre, M. Debré a expliqué qu'il ne faut faire aucun cadeau à la gauche. « On votera contre, car ce n'est pas la chaîne du Parlement, mais la chaîne du président, dénonce-t-il. Tout cela a été fait dans la hâte et le secret. La préparation du dossier a été le fait du président, et nous n'avons aucune garantie d'impartialité et d'objectivité de cette chaîne. » François d'Aubert, vice-président du groupe Démocratie libérale, assure que « LCP sera une LCI de gauche ». Nicole Catala (RPR, Paris) s'inquiète du contenu de LCP : « Invitera-t-on des associations contestataires, qui bafouent la loi ? », s'interroge-t-elle.

Au sein de la droite sénatoriale, on s'inquiète de l'« effet de contagion » d'un vote négatif des députés de l'opposition. On souligne qu'il s'agit d'un enjeu institutionnel et que le débat ne doit pas être politisé. M. Fabius regrette cette opposition de « nature politique » et se dit prêt à donner « toutes les garanties possibles ». Après huit ans de gestation, la naissance d'une chaîne parlementaire sans un minimum de consensus de tous les partis serait mal partie.

Jean-Michel Bezat

VOUS AVEZ TOUJOURS RÊVÉ D'UN LIEU CHALEUREUX POUR ACCUEILLIR VOS AMIS.



Rover 75 à partir de 166 900 F⁽¹⁾. 4 motorisations (1.8, 2.0 V6, 2.5 V6, 2.0 CDT turbo diesel "common rail"). Garantie 3 ans ou 100 000 km⁽²⁾. Modèle présenté
Rover 75 2.0 CDT Pack avec option assise des sièges en cuir : 184 800 F. La Rover 75 a été élue World Car 1999, voiture de l'année 1999 par le magazine anglais
"What car ?" et Volant d'or 1999 par les magazines "Bild am Sonntag"



POUR INFORMATIONS ET ESSAI : 0825 00 00 75 (0,99€/mn)

⁽¹⁾ Prix de la Rover 75 1.8. Tarifs au 18/4/99. AM 00. ⁽²⁾ Au 1^{er} des termes échu.

ROVER 75. LE RÊVE CONTINUE.



Elisabeth Guigou tente encore de convaincre la droite de voter la réforme de la justice

Les parlementaires RPR, UDF et DL menacent de rejeter le texte sur le CSM

La ministre de la justice, Elisabeth Guigou, a achevé l'ensemble des consultations avec les parlementaires auxquelles elle s'était engagée

UN NOUVEAU COURRIER aux parlementaires, ainsi qu'au président du Sénat, lundi 13 décembre, une réunion de ministres, mardi 14, une dernière visite aux députés socialistes, mercredi, et l'affaire est « bouclée ». Officiellement, Elisabeth Guigou achève la série de consultations qu'elle a entamée, le 16 novembre, avec les députés et les sénateurs de tous bords (*Le Monde* du 18 novembre), pour préparer le Congrès sur la réforme du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), le 24 janvier. L'adoption de cette révision constitutionnelle, qui nécessite les 3/5^{èmes} des suffrages exprimés, n'est pas acquise, même si elle a déjà été votée dans les mêmes termes par l'Assemblée et le Sénat. Aussi, la garde des Sceaux multiplie les « ouvertures ».

Après avoir dévoilé, le 1^{er} décembre, le contenu de l'avant-projet de loi organique sur le statut des magistrats, M^{me} Guigou a transmis aux parlementaires, lundi 13, des « propositions » pour améliorer le texte sur la présomption d'innocence, qui sera examiné en

deuxième lecture, en février, à l'Assemblée. La ministre de la justice prévoit d'élargir le statut de témoin assisté – qui permet à une personne d'être entendue par un juge en présence de son avocat sans être mis en examen – et souhaite rendre obligatoire, avant toute décision de mise en examen, l'audition par le juge d'instruction de la personne, en présence d'un avocat qui aurait accès au dossier. « La personne mise en cause doit avoir la possibilité de faire valoir des éléments au juge, qui seront de nature à éclairer sa décision, quelle qu'elle soit », explique la ministre.

Votera, votera pas ? Mardi, lors de la réunion des ministres consacrée à la réforme de la justice, le débat a été essentiellement politique, sur l'air du : « On a fait tout ce qu'on a pu. » La cohésion de la majorité est acquise, ont estimé les ministres. A la droite de prendre ses responsabilités, ont-ils ajouté, sans jamais évoquer le nom de Jacques Chirac. Lionel Jospin est intervenu brièvement, en soulignant qu'il se serait difficile pour l'opposition de ne pas voter la réforme. Il a jugé

important de communiquer, en parallèle, sur l'action du gouvernement en faveur de la justice de proximité : en refusant de voter la réforme du CSM, la droite mettrait à mal tout l'édifice. M^{me} Guigou s'est refusée à envisager l'hypothèse d'un échec de la réforme attendue par l'opinion. Outre Daniel Vaillant, chargé des relations avec le Parlement, les ministres qui ont une expérience parlementaire ont donné leur avis... plus quelques bases aux non spécialistes, qui se sont demandés : « Mais comment on calcule les trois-cinquièmes ? »... Seules les voix des élus présents à Versailles seront pris en compte, leur a-t-on répondu. Le gouvernement espère ainsi que les opposants à la réforme, de droite ou de gauche, ne viendront pas à Versailles.

La droite pourrait venir... mais pour voter contre. Mardi matin, lors de la réunion du groupe RPR, « les députés ont été unanimes pour voter contre », souligne Patrick Devdjian, porte-parole du RPR. Dans l'après-midi, Michèle Alliot-Marie, présidente du RPR, a participé à la

réunion des sénateurs RPR, tous prêts à voter « contre », sauf quatre élus « réservés » : Patrice Gélard (Seine-Maritime), Yann Gaillard (Aube), Jacques Peyrat (Alpes-Maritimes) et Maurice Ulrich (Paris), conseiller proche de Jacques Chirac. Les deux groupes du Sénat et de l'Assemblée se rencontreront la semaine prochaine pour accorder leur position. L'UDF est plus partagée. « La plus grande majorité des parlementaires de l'UDF a l'intention de voter contre », a déclaré, mercredi sur RMC, Renaud Donnedieu de Vabres (UDF, Indre-et-Loire), tout en soulignant que le débat n'était « pas tranché ». Députés et sénateurs centristes devaient se réunir à nouveau, mercredi, pour faire le point. DL doit encore accorder ses violons. Alors que les députés DL entendent tous voter contre, sauf Pascal Clément, leur collègue du Sénat, Jacques Larché, président de la commission des lois, a déclaré, sur RTL, mercredi : « M^{me} Guigou m'a bien écouté. Je vais voir s'il faut recommander à mes amis de voter ».

lettre aux députés et sénateurs. A droite, des voix de plus en plus nombreuses, notamment au RPR, plaident en faveur du rejet du texte

Claris Fabre

Le rapport Massot propose de redéfinir la responsabilité pénale des élus

Il déplore la pénalisation de la vie publique

JEAN MASSOT, président de section au Conseil d'Etat, devait remettre, jeudi 16 décembre, à Elisabeth Guigou, ministre de la justice, la version définitive de son rapport sur la responsabilité pénale des décideurs publics. Commandé en juin par la garde des Sceaux, ce document d'une centaine de pages est attendu avec impatience, Place Vendôme. Composé de cinq magistrats et de deux élus, le « groupe d'étude trentin » avait pour mission de formuler des propositions de réforme pour répondre à « l'important mais » des élus locaux face au risque de « pénalisation excessive de la vie publique », selon M^{me} Guigou. Le gouvernement espère qu'en retenant certaines des réformes proposées, il pourra mieux convaincre l'opposition parlementaire – qui a fait de cette question une sorte de préalable – de voter la réforme du Conseil supérieur de la magistrature, lors de la réunion du Congrès le 24 janvier.

La « pénalisation » des décideurs publics s'est « fortement accrue au cours des dernières décennies », assure le rapport de M. Massot, avant d'ajouter que, si elle reste « numériquement très marginale », elle « ne peut durer sans risques majeurs pour le bon fonctionnement de la démocratie et de l'appareil judiciaire ». Le document contient huit grands chapitres de réformes qui toutes devront s'appliquer à l'ensemble des justiciables, sans créer une forme « d'immunité pénale » pour les élus, selon le souhait de la chancellerie.

En premier lieu, la commission reprend l'idée défendue depuis longtemps par les associations d'élus de redéfinir, dans le code pénal, l'infraction d'homicide ou de blessure involontaire. Celle-ci ne pourrait plus être retenue que si le dommage résulte « directement » d'un manquement à une « obligation de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou les règlements ». Dans le cas d'une responsabilité indirecte, il faudrait que la personne présumée responsable ait commis une « faute grave » pour être condamnée. Ce serait, propose M. Massot, au juge d'en apprécier la gravité.

Le rapport propose également l'élu ou le fonctionnaire ne soit plus seul responsable pénalement. Les collectivités locales pourraient, elles aussi, être poursuivies, au titre de la responsabilité pénale des personnes morales, sauf s'il est établi que l'homicide ou l'accident a « été commis de façon délibérée ». Là encore, il appartiendrait au juge

d'établir qui, de l'élu et/ou de la commune, devrait être condamné.

Ces propositions prolongent et élargissent les « ouvertures » déjà faites par le gouvernement. Ainsi, le 24 novembre au congrès de l'Association des maires de France, Lionel Jospin avait expliqué qu'il conviendrait que « seule la faute lourde soit retenue pour engager la responsabilité pénale ». Mais il avait écarté l'idée de « substituer la responsabilité pénale de la collectivité à celle de l'élu ou de tout autre décideur public » estimant qu'elle « pourrait conduire à un affaiblissement du sens de la responsabilité personnelle » (*Le Monde* du 25 novembre). Il reste que le gouvernement va pouvoir s'appuyer sur les suggestions du rapport Massot pour préparer une modification du code pénal.

DES SANCTIONS ALTERNATIVES

Le rapport suggère, par ailleurs, « d'introduire des conditions plus strictes de recevabilité des plaintes avec constitution de partie civile ». Pour qu'une plainte soit recevable, il faudrait que l'auteur puisse fournir les éléments permettant d'établir « la réalité d'un préjudice ». Au passage, le rapport souhaite qu'une personne qui a été mise en examen et qui a finalement bénéficié d'un non-lieu ou d'une relaxe puisse faire diffuser cette information dans la presse. S'il préconise de « rendre la mise en examen moins systématique », allant dans le sens des propositions énoncées par Elisabeth Guigou, le rapport rejette la proposition de Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur, qui souhaitait instaurer une instance de « filtrage » auprès du procureur général chargé de donner un avis sur la mise en cause d'un élu ou d'un fonctionnaire.

Enfin, dans le souci de « favoriser les modes de règlements des conflits autres que pénaux », la commission Massot propose quelques idées de sanctions alternatives. Ainsi, le rapport suggère de suspendre de son mandat, « même pour une durée brève », l'élu qui se serait rendu responsable d'infractions au code des marchés publics, à la législation sur l'environnement, ou de manquements aux obligations de prudence ou de sécurité dans les bâtiments ou équipements publics. De même, il recommande de mieux appliquer les sanctions disciplinaires à l'encontre d'un fonctionnaire condamné, afin de lutter contre « le sentiment d'impunité de personnes déjà protégées par la pérennité de leur emploi ».

Béatrice Jérôme

Les députés approuvent la création d'un référé administratif

L'ASSEMBLÉE nationale a approuvé, mardi 14 décembre, en première lecture, un projet de loi relatif au référé devant les juridictions administratives, déjà examiné par le Sénat (*Le Monde* du 28 mai). Le RPR et DL se sont abstenus, en raison, notamment, de l'absence de chiffres permettant d'évaluer les moyens nécessaires à l'application de cette réforme. La ministre de la justice, Elisabeth Guigou, a précisé que ce texte, qui institue un juge administratif de l'urgence, analogue au juge civil des référés, devrait mettre fin au sentiment d'« impunité de l'administration » qui résulte de « la longueur des procédures ».

M^{me} Guigou a ajouté que cette réforme permettrait de « mieux résister à la pénalisation croissante de notre société », ainsi que l'avait souhaité le président de la République, lors de l'ouverture du colloque du bicentenaire du Conseil d'Etat (*Le Monde* du 14 décembre). Le fait que ce texte ait été préparé par le Conseil d'Etat « prouve la vitalité de cette institution », a d'ailleurs affirmé la ministre. Aucun député ne l'a contredite, seul Arnaud Montebourg (PS, Saône-et-

Loire) ayant affirmé qu'« la faut ouvrir les portes et les fenêtres de la juridiction administrative », dont il a rappelé que sa lenteur a valu à la France plusieurs condamnations par la Cour européenne des droits de l'homme.

M. Montebourg a vigoureusement défendu un amendement du rapporteur, François Colcombet (PS, Allier), aux termes duquel le juge des référés doit se prononcer « dans les meilleurs délais » : il a affirmé qu'il faut livrer « une bataille culturelle » contre le Conseil d'Etat, « juge et partie », puisque « juge appartenant à l'administration qu'il juge ». Quelques heures plus tôt, au colloque, Bernard Pacteau, universitaire à Bordeaux, avait admis que la juridiction administrative avait été créée pour soustraire l'administration au juge judiciaire. Il avait précisé qu'elle s'était « rachetée de ses péchés originels par ses œuvres et sa foi », mais que ses détracteurs continuaient d'exploiter ces péchés pour réclamer sa disparition. Une appréciation confirmée de façon éclatante à l'Assemblée.

Rafaële Rivais

Le processeur le plus performant au monde.

Le futur n'est plus ce qu'il était.

Le futur. Vous vous rappelez ? Internet, e-mail, messagerie vocale, intranet... de soi-disant gadgets, désormais indispensables au succès des entreprises. De nouvelles technologies se profilent à l'horizon : reconnaissance vocale, graphisme 3D, diffusion vidéo en temps réel, téléconférences sur PC... Ce sont elles qui feront la différence entre les gagnants et les autres. Soyez prêts. Le nouveau processeur AMD Athlon™ est le processeur le plus performant au monde. Il vous permettra d'exploiter immédiatement les technologies émergentes. Avec AMD Athlon, l'avenir vous appartient. Vous ne serez pas dépassé.

AMD Athlon. Le futur tel qu'on en rêve.

www.amd.com/france/futur

© 1999 Advanced Micro Devices, Inc. AMD, le logo AMD Athlon et ses combinaisons sont des marques commerciales de Advanced Micro Devices, Inc.

La France condamnée pour violation du droit à un « procès équitable »

La Cour européenne donne raison à M. Khalfaoui

STRASBOURG
(Conseil de l'Europe)
de notre correspondant

La France a été condamnée, mardi 14 décembre, par la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg, parce que la Cour de cassation avait déclaré irrecevable le pourvoi formulé par un homme qui ne s'était pas constitué prisonnier la veille de l'audience, comme le prescrit le code de procédure pénale. Pour cette violation du droit à un « procès équitable », la juridiction de Strasbourg demande à la France de verser à Faouzi Khalfaoui 20 000 francs pour dommage moral et 43 898 francs pour couvrir les frais de justice. C'est la quatrième fois que la France est sanctionnée pour des affaires comparables.

Faouzi Khalfaoui, interne dans un hôpital de Montbéliard, avait été condamné à deux ans de prison ferme pour agressions sexuelles par le tribunal correctionnel de Montbéliard et cette peine avait été confirmée en 1995 par la cour d'appel de Besançon. Avant l'examen de son pourvoi en cassation, il avait demandé à être dispensé de l'obligation de se « mettre en état » avant l'audience du 24 septembre 1996 de la cour. Il avait produit un certificat médical, daté du 2 septembre, diagnostiquant une tuberculose pulmonaire. Comme pour Maurice Papon, la requête avait été rejetée, les juges considérant que cette affection ne suffisait pas à l'empêcher de se rendre à l'audience.

A l'argument du gouvernement français selon lequel la « mise en état » est destinée à assurer l'exécution de la condamnation en cas de rejet du pourvoi, la juridiction de Strasbourg rétorque que cette pratique inflige à l'intéressé une

privation de liberté alors que le pourvoi en cassation a, en droit français, un effet suspensif. Elle ajoute qu'il existe d'autres moyens de s'assurer de la personne condamnée, que ce soit avant ou après l'examen du pourvoi. Les juges européens font observer que « la procédure devant la Cour de cassation est essentiellement écrite et [qu']il n'a pas été soutenu que la présence de l'accusé était nécessaire à l'audience ».

Les juges européens contestent aussi l'argument français selon lequel M. Khalfaoui a renoncé à l'exercice de son droit d'accès à la Cour de cassation en toute connaissance de cause puisque sa demande de dispense de « mise en état » avait été refusée. Ils estiment, au contraire, qu'il a fait usage de la seule voie de droit disponible pour éviter de se constituer prisonnier.

S'agissant de la « déchéance » automatique du pourvoi lorsque le condamné ne s'est pas constitué prisonnier, la cour de Strasbourg rappelle que le code de procédure pénale prévoit que toute personne condamnée a le droit de former un pourvoi en cassation. Aussi, affirme-t-elle, « l'on ne saurait soutenir, comme le fait le gouvernement, que l'obligation de se constituer prisonnier n'est pas, à proprement parler, une condition de recevabilité puisque même recevable, le pourvoi, du fait de sa déchéance, est nécessairement écarté sans examen ». Au bout du compte, elle conclut : « Le respect de la présomption d'innocence, combiné avec l'effet suspensif du pourvoi, s'oppose à l'obligation pour un accusé libre de se constituer prisonnier, quelle que soit la durée, même brève, de son incarcération. »

Marcel Scotto

La Cour de cassation précise les droits des personnes gardées à vue

LA COUR DE CASSATION a, mardi 14 décembre, déclaré en partie irrégulières deux procédures judiciaires pour le même motif : les droits des personnes mises en garde à vue ne leur avaient pas été immédiatement notifiés. La première procédure était conduite dans l'affaire de corruption au conseil général des Yvelines entre 1990 et 1995 ; elle concernait Claude Dumond, vice-président (UDF-FD) du conseil général, et Christian Dufour, directeur général des services du département à l'époque des faits. Dans la seconde, c'est l'un des prévenus dans l'affaire de l'escroquerie du Sentier, Erick Abitbol, qui s'était pourvu en cassation. Dans son arrêt, la Cour de cassation déclare qu'un officier de police judiciaire « a le devoir de notifier immédiatement les droits afférents au placement en garde à vue » et que « tout retard non justifié par des circonstances insurmontables porte nécessairement atteinte aux intérêts de la personne concernée ».

Résultats provisoires des élections professionnelles des enseignants

SELON LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, les résultats provisoires des élections professionnelles des enseignants, qui se sont tenues le 7 décembre (*Le Monde* daté 12-13 décembre), donnent les résultats suivants. Le taux de participation dans le premier degré s'établit à 71,02 %, celui du second degré à 66,67 %. Dans les écoles, le SNUipp-FSU recueille 42,75 % des voix, le SE-FEN 28,28 %, le SGEN-CFDT 10,47 %, le Snudi-FO 8,25 %, SUD-Education 3,49 %, le Sne-csen 2,94 %, l'Unsen-CGT 1,55 %. La commission paritaire nationale du premier degré compte cinq sièges SNUipp, trois sièges SE-FEN, un siège SGEN et un siège Snudi-FO. Dans les collèges et les lycées, où le ministère rapporte les scores des syndicats à l'ensemble des catégories enseignantes, le SNES-FSU obtient 49,6 % de suffrages, le SGEN-CFDT 12,81 %, le Snaic-CSEN 8,73 %, le SNEP-FSU 7,77 %, le SE-FEN 7,53 %, le SNFOLC 7,10 %, SUD-Education 3,19 %, l'Unsen-CGT 1,19 %. Dans les commissions administratives paritaires nationales du second degré, les divers syndicats de la FSU obtiennent 30 sièges sur 43.

DÉPÊCHES

■ **ÉDUCATION** : le ministère a présenté, mardi 14 décembre, aux organisations syndicales la méthode et le calendrier retenus pour la réflexion engagée sur la rénovation des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). Des rencontres bilatérales se dérouleront entre janvier et mars, période à laquelle des décisions devraient être arrêtées. Les discussions se dérouleront sous la houlette de Bernard Cornu, directeur de l'IUFM de Grenoble, et Bernard Halluin, ancien président d'université.

■ **HOMICIDE** : une jeune femme, qui voyageait dans le train Calais-Vintimille avec son petit garçon dans la nuit du lundi 13 au mardi 14 décembre, a été retrouvée morte dans les toilettes d'une voiture-couchette. La victime a été tuée à l'arme blanche ; son corps a été découvert par les contrôleurs en gare de Dijon. L'enfant a été retrouvé endormi dans un compartiment voisin. Les gendarmes chargés de l'enquête sur le décès de l'étudiante britannique Isabel Peake, dont le corps avait été retrouvé le long de la voie ferrée à Chabenet (Indre), se sont rendus à Dijon pour rencontrer les enquêteurs de Dijon, un lien pouvant exister entre les deux affaires.

Au procès de l'ex-CDS, les avocats de MM. Barrot, Bosson et Méhaignerie plaident la relaxe

Les rivalités au sein de l'ancien parti sont apparues à l'audience

Le procès des trois anciens dirigeants de l'ex-Centre des démocrates sociaux (CDS), poursuivis pour « recel d'abus de biens sociaux » devant le

tribunal correctionnel de Paris, a pris fin, mardi 14 décembre. Les avocats de Pierre Méhaignerie, Jacques Barrot et Bernard Bosson ont tous plai-

dé la relaxe. Mais les défenses de MM. Méhaignerie et Barrot ont divergé, mettant en lumière les rivalités au sein de l'ex-CDS.

LES AVOCATS des trois anciens ministres poursuivis dans le cadre de l'affaire de financement occulte de l'ex-Centre des démocrates sociaux (CDS) ont tous plaidé la relaxe de leurs clients, mardi 14 décembre, devant la 11^e chambre du tribunal correctionnel de Paris. Au dernier jour de leur procès, Pierre Méhaignerie, Jacques Barrot et Bernard Bosson n'ont pas souhaité s'exprimer, laissant à leurs défenseurs le soin de développer leurs ultimes arguments à propos du système de financement mis en place au CDS entre 1986 et 1992. Les trois dirigeants tristes avaient été renvoyés devant le tribunal pour « recel d'abus de biens sociaux ».

Leur procès, Pierre Méhaignerie, Jacques Barrot et Bernard Bosson n'ont pas souhaité s'exprimer, laissant à leurs défenseurs le soin de développer leurs ultimes arguments à propos du système de financement mis en place au CDS entre 1986 et 1992. Les trois dirigeants tristes avaient été renvoyés devant le tribunal pour « recel d'abus de biens sociaux ». La peine maximale prévue pour ce type d'infraction est de cinq ans d'emprisonnement.

Lundi, le parquet n'avait requis aucune peine précise à l'encontre de sept des huit prévenus, tout en

suggérant qu'ils devraient être condamnés (*Le Monde* du 15 décembre). Anne-Josée Fulgères, substitut du procureur de la République de Paris, avait particulièrement insisté sur la responsabilité de MM. Méhaignerie et Barrot, respectivement président et secrétaire général du CDS au moment des faits.

Selon M^{me} Fulgères, les deux hommes étaient informés de l'existence d'un « circuit » permettant au parti de percevoir des « dons » d'entreprises, via deux comptes bancaires suisses. La représentante du ministère public avait reproché aux anciens ministres de n'avoir pas mis un terme à ces pratiques après l'amnistie du 15 janvier 1990 liée à la nouvelle loi sur le financement des partis.

M^r Jean-François Prat, l'un des avocats de M. Méhaignerie, a admis que l'ancien garde des sceaux avait « peut-être été trop vague dans ses explications » devant le juge d'instruction mais qu'il avait ensuite « assumé ses responsabilités » à la barre du tribunal. Selon M^r Prat, son client avait connais-

sance du système de financement, mais il n'avait pas de « précisions » quant aux divers versements qui lui ont valu d'être poursuivi. « Pierre Méhaignerie est tombé des nues lorsqu'il a appris qu'il y avait eu des versements après la loi d'amnistie de 1990 », a assuré l'avocat.

« PRÉSIDENTIALISATION »

L'autre défenseur de M. Méhaignerie, M^r Eric Dezeuze, insistait sur « l'intégrité totale de cet homme d'origine modeste », a déclaré : « Dans ce dossier, il n'a jamais été question de corruption ou de trafic d'influence, il n'y a aucune trace d'enrichissement personnel. Il s'agissait certes d'un financement parallèle, mais pas d'une entreprise mafieuse ! ». M^r Dezeuze a souligné le fait qu'en 1995, M. Méhaignerie lui-même, alors garde des sceaux du gouvernement Balladur, avait donné ordre au parquet de Paris d'enquêter sur les comptes de son propre parti.

La défense de Jacques Barrot, plusieurs fois malmené au cours du procès, a pris une tournure

beaucoup plus politique. Au cours de l'audience, M. Barrot n'avait nullement invoqué les rapports de force internes du CDS pour justifier son ignorance du système de financement. Son avocat, lui, a clairement mis en avant le « contexte politique ». A en croire M^r Jean-Pierre Mignard, les « responsabilités publiquement assumées » à l'époque des faits ne correspondaient pas nécessairement à la « réalité ».

En d'autres termes, son client n'était pas aussi influent et aussi bien informé que d'autres dirigeants du CDS. « A l'époque, M. Barrot était hostile à la présidentialisation du parti », a insisté M^r Mignard, soulignant les « rivalités importantes » qui agitaient alors cette formation politique. Le reproche visait Pierre Méhaignerie. Les mauvaises relations entre l'ancien garde des sceaux et Jacques Barrot, perceptibles depuis le début du procès, sont alors devenues flagrantes.

Jugement le 23 février 2000.

Philippe Broussard

MÉTAL GLACÉ
DE LONGCHAMP




LONGCHAMP
PARIS

L'échec de Bernard Kouchner

par David Rieff

BIEN que certains l'aient critiquée, l'intervention de l'OTAN au Kosovo a été accueillie par de nombreux militants des droits de l'homme ou de l'humanitaire comme un pas dans la bonne direction : ils l'attendaient depuis longtemps. Enfin, déclarait-on, l'approbation théorique du droit d'ingérence débouchait – du moins en Europe – sur l'action.

Elle était peut-être tardive, elle avait peut-être démontré de la manière la plus crue l'impossibilité pour un Conseil de sécurité divisé de soutenir ne fût-ce que l'illusion que les interventions militaro-humanitaires ne seraient entreprises qu'avec le mandat des Nations unies. Et ses partisans mêmes se demandaient si une intervention humanitaire ne consistant qu'en bombardements aériens, comparativement peu risqués, tandis que le nettoyage ethnique se poursuivait sans encombre, était une réaction moralement acceptable.

Du moins peut-on affirmer que l'action entreprise au Kosovo a constitué le premier pas dans la mutation tant attendue de l'ordre international prévue par Mario Betati, quand il opposait le droit d'intervention à la conception « *west-phalienne* » traditionnelle de la souveraineté, qu'il qualifia un jour d'« assurance mutuelle des tortionnaires ». Même en Europe, et tout récemment en Bosnie, les normes traditionnelles avaient encore cours. L'humanitaire d'Etat restait, au plus, un raffinement de la conception habituelle de l'humanitaire caritatif.

On peut sans doute soutenir que l'Occident a trop tardé à agir au Kosovo ou que ses actes furent contre-productifs à certains égards. Ce qui est indiscutable, c'est que la simple décision d'intervenir dans une crise qui était, du point de vue du droit international, une affaire intérieure yougoslave, fut une mesure extraordinaire. Rien d'étonnant, donc, si ceux qui avaient souhaité un autre dénouement à la crise bosniaque au début des années 90, comme ceux qui luttèrent pour imposer le droit d'ingérence dans d'autres zones du monde où les Etats maltraitent, assassinent, purifient ethniquement leurs ressortissants, estimèrent que la réaction occidentale à l'affaire kosovare leur donnait enfin raison.

Que Bernard Kouchner, qui avait été le principal théoricien, avec Betati, du droit – sinon du devoir – d'intervention pour des motifs humanitaires et de défense des droits de l'homme, ait été choisi par le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, comme proconsul international au Kosovo semblait souligner la mutation intervenue dans les relations internationales. Le Kosovo devenait le champ d'expérimentation de cette nouvelle conception des rapports internationaux où les droits des gouvernés, presque pour la première fois dans l'histoire humaine, seraient tenus pour plus importants que ceux de leurs gouvernants. Bernard Kouchner lui-même accueillit l'offensive au Kosovo comme une justification de ses théories, et personne n'ignorait à New York qu'il faisait une campagne active pour diriger la mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo, l'UNMIK.

On doit reconnaître, pour être honnête, que, dès ses débuts chez Médecins sans frontières (MSF), Bernard Kouchner n'a cessé d'affirmer que seul l'humanitaire d'Etat permettrait d'atteindre correctement les buts recherchés : aide aux victimes et défense des droits de l'homme. D'ailleurs, son départ de MSF résultait pour une grande part de son insistance pour que la nouvelle génération d'organisations non gouvernementales (ONG), celle d'après le Biafra, noue des partenariats avec les gouvernements. S'il avait connu quelques échecs au plan national, il joua un rôle décisif pour persuader les gouvernements européens d'accepter sa conception de l'action humanitaire.

Quand MSF a reçu le prix Nobel de la paix, Bernard Kouchner a tenu à lier cet hommage rendu au mouvement qu'il avait aidé à fonder et ses propres efforts dans le Kosovo d'après-guerre. Pourtant, on pourrait tirer une leçon fort dif-

férente de l'expérience kosovare. Loin d'être un premier pas bienvenu dans l'établissement du droit d'ingérence et une preuve de l'efficacité de l'humanitaire d'Etat, cette expérience démontre en fait l'incohérence doctrinale du droit d'ingérence comme la nécessité de garder aussi distincts que possible l'humanitaire et l'action militaire, quelles qu'en soient les justifications morales ou l'urgence.

Les difficultés auxquelles se heurtent l'administrateur et le reste de l'équipe de l'UNMIK au Kosovo submergeraient sans doute n'importe quelle administration. Le Kosovo n'est pas la Bosnie. Malgré les efforts méritoires de personnages comme Vettan Surroi, il n'y existe pas de tradition de bon accord interethnique digne de ce nom. La résolution 1244 de l'ONU, qui a marqué la fin du conflit et entériné l'administration de la province par l'ONU, insiste pourtant sur la priorité d'un Kosovo pluriethnique. En réalité, le Kosovo indépendant – que la résolution évite d'envisager – devra très certainement être monoethnique. Qu'on le veuille ou non, les Serbes de la province sont considérés par la plupart des Kosovars comme les Allemands des Sudètes par la plupart des Tchèques en 1945.

Ajoutons-y le fait que l'UNMIK a été privée de fonds et l'on ne s'étonnera pas que Bernard Kouchner et son administration échouent. Par tempérament, c'est un activiste et un enthousiaste. Ce n'est pas un administrateur, ni même, à en croire ses propres collègues, quelqu'un qui sait toujours écouter. Sa force a toujours été son énergie, la force de ses propres convictions et son imagination – qui n'a pas concerné que son succès médiatique – pour trouver de nouveaux débouchés à cet activisme. Ce sont surtout là les qualités d'un opposant ou d'un conseiller des gens au pouvoir. Ce ne sont pas les qualités les plus indispensables dans une tâche qui tient beaucoup de celle de l'administrateur colonial.

L'expérience kosovare démontre l'incohérence doctrinale du droit d'ingérence comme la nécessité de garder aussi distincts que possible l'humanitaire et l'action militaire

Bernard Kouchner lui-même n'exprime plus l'enthousiasme qu'il avait à son arrivée à Pristina. Sa propre évolution rhétorique l'illustre, depuis ses déclarations initiales sur la réconciliation jusqu'à ses formules d'aujourd'hui sur la nécessité d'une « coexistence ». Au quartier général des Nations unies, à New York, des rumeurs récurrentes assurent qu'il est à la veille de démissionner.

Certes, le soutien sans faille qu'il a reçu du gouvernement des Etats-Unis, par-dessus tout de son ambassadeur actuel à l'ONU, Richard Holbrooke – bien qu'on puisse l'attribuer à une volonté américaine de geler la situation présente –, modifie un peu le tableau. Mais les Américains n'étant pas prêts à donner à l'administrateur l'argent indispensable, il semble fort peu probable que leur seul soutien lui suffira pour remplir sa mission avec succès. La résolution 1244 reste lettre morte. Le Kosovo demeurera-t-il une colonie de l'OTAN ? Sinon, comment accédera-t-il à l'indépendance ?

L'échec annoncé du premier régime établi sur la base de la notion d'humanitaire d'Etat et de droit d'intervention nous permet de tirer des leçons plus amples que celles qui tiennent aux seules qualités, nombreuses et indéniables, de Bernard Kouchner comme à ses faiblesses tout aussi indéniables, voire au seul avenir du Kosovo. Cet échec

doit absolument nous faire reconsidérer la conception européenne prépondérante, qui voudrait que cet humanitaire d'Etat soit une doctrine viable.

La réalité du terrain kosovar suggère au contraire que nous avons érigé un système qui n'est pas plus fidèle à l'idéal humanitaire qu'aux impératifs des Etats – en un mot, que nous avons perdu sur les deux tableaux. Les acteurs humanitaires se confondent avec les militaires et les impératifs géostratégiques s'empêtrent dans ceux des droits de l'homme.

Comme la notion de guerre humanitaire, le droit d'ingérence a toujours été un étrange amalgame d'utopie et de désespoir. D'autres acteurs humanitaires, notamment ceux qui sont restés chez MSF après le départ de Bernard Kouchner pour créer Médecins du monde, l'ont compris depuis longtemps. C'est leur conception de l'humanitaire, plutôt que l'autre, qui semble vérifiée par les événements du Kosovo, mal gré qu'on en ait.

David Rieff est écrivain.

Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Guillaume Villeneuve.

Compter les corps au Kosovo

Où sont les corps au Kosovo ? La question est au cœur du pourquoi de la guerre.

Nos dirigeants nous y ont conduits, dit-on, pour arrêter le massacre par un Etat européen de ses propres citoyens. Si ces massacres n'ont pas eu lieu, que reste-t-il qui justifie l'intervention ?

Ce type de révisionnisme est apparu en septembre, lorsque les enquêteurs espagnols sur les crimes de guerre ont déclaré aux journalistes qu'ils découvriraient moins de cadavres que prévu. Juan Lopez Palafox, qui dirige l'équipe des médecins légistes, confiait à *El País* qu'avant son arrivée au Kosovo on lui avait demandé d'être prêt à faire quelque deux mille autopsies. Or son équipe n'a trouvé que cent quatre-vingt-sept corps. D'autres enquêteurs rapportent avoir cherché les restes des victimes que les Serbes étaient censés avoir brûlées dans la mine de Treпча, au nord-est du Kosovo, et n'avoir rien trouvé du tout. Le FBI, qui s'attendait à des milliers de cadavres, n'en aurait découvert que deux cents.

Fin octobre, l'hebdomadaire conservateur britannique *The Spectator* affirmait que le « *grossier machisme* » des dirigeants occidentaux les avait amenés à exagérer les crimes du régime serbe. Tony Blair n'avait-il pas écrit dans ce même journal, le 24 avril : « *Seul l'OTAN est habilité à s'opposer à la campagne serbe de nettoyage ethnique – une campagne continue de bruta-*

lités qui a transformé le Kosovo en abattoir, les escouades de Milosevic incendiant, violant et tuant. »

C'est ce type de discours qui a fait exagérer le nombre de tués au Kosovo, à en croire les révisionnistes. L'un d'eux, George Friedman, qui dirige l'agence Stratfor.com, société privée de recherche dont le siège est à Austin (Texas), a relevé une déclaration du secrétaire d'Etat à la défense, William Cohen, au cours de l'émission « Face the Nation », sur CBS, le 16 mai, faisant état de la disparition de cent mille hommes en âge de porter les armes.

L'allégation révisionniste selon laquelle on nous a menti n'est tout simplement pas prouvée

Les révisionnistes ont aussi noté le chiffre de dix mille personnes massacrées donné, le 17 juin, par un représentant du Foreign Office britannique, Geoff Hoon. Lorsque le Tribunal international de La Haye pour l'ex-Yougoslavie a annoncé n'avoir réussi à trouver que

deux mille cent huit corps en cinq mois de recherches au Kosovo, les révisionnistes se sont empressés de clamer que l'Occident avait multiplié par cinq les crimes commis par les Serbes.

En fait, ce sont peut-être eux qui se sont trompés.

Lors de son passage à « Face the Nation », les déclarations de M. Cohen étaient en réalité beaucoup plus complexes. S'il a parlé de cent mille disparus, il a aussi clairement spécifié que, d'après les rapports dont il disposait, quatre mille six cents Kosovars avaient été exécutés, chiffre confirmé par les expertises depuis le mois de juin.

Certes, Jamie Shea, porte-parole de l'OTAN, a comparé le dirigeant serbe Slobodan Milosevic au Cambodgien Pol Pot, mais le chiffre de quatre mille exécutions qu'il avance est prudent. Le discours des responsables de l'OTAN a été extrêmement moraliste, sans, dans l'ensemble, grossir le décompte des corps. L'allégation révisionniste selon laquelle on nous a menti n'est tout simplement pas prouvée.

Les révisionnistes, en outre, ont mal interprété les chiffres du tribunal de La Haye. Le total annoncé – de deux mille cent huit cadavres découverts sur cent quatre-vingt-quinze sites – a d'abord paru confirmer leur point de vue. Mais c'est oublier qu'il reste encore au moins trois cent trente-quatre sites sur lesquels les enquêteurs se rendront au printemps, lorsque le sol aura dégelé et que les fouilles

par Michael Ignatieff

pourront reprendre. Nul ne sait combien de corps seront trouvés, et si l'on ne découvrira pas d'autres sites.

Les estimations actuelles du tribunal – qui s'appuient sur les informations fournies par les services de renseignements occidentaux, par les témoins oculaires et les membres survivants des familles – s'élèvent à onze mille trois cent trente-quatre corps répartis sur cinq cent vingt-neuf sites. Loin d'avoir noirci la situation avec le chiffre de dix mille cadavres donné au mois de juin, le ministère britannique des affaires étrangères se situerait plutôt en deçà de la réalité.

La découverte de ces onze mille trois cent trente-quatre corps dépendra de ce qu'en ont fait les militaires et les policiers serbes – qui se sont efforcés de brouiller les cartes au maximum. Ainsi, à Isbica, où les habitants du village ont déclaré aux enquêteurs avoir enseveli cent quarante-trois corps après le massacre serbe du début avril. Les images du satellite espion, publiées dans la presse occidentale en juin, ont montré les tombes. Or, fin juin, lorsque les enquêteurs du tribunal sont arrivés, les corps avaient été enlevés, et des bulldozers avaient grossièrement et sans succès tenté d'effacer les indices. Le véritable problème dans l'établissement du nombre des victimes au Kosovo n'est pas la propagande occidentale, mais les tentatives serbes de faire disparaître les traces de leurs crimes.

Les grandes questions posées par les révisionnistes, cependant, ne concernent pas les chiffres. Elles portent sur le seuil à partir duquel les atrocités justifient une intervention dans les affaires intérieures d'un Etat. Jusqu'où la violation des droits de l'homme doit-elle aller avant qu'on envoie des avions et des troupes ?

Pour les révisionnistes, ces violations doivent être majeures pour qu'une intervention se justifie, surtout si elle impose qu'on court-circuite le Conseil de sécurité des Nations unies et qu'on passe outre aux clauses des traités, comme la charte de l'OTAN, qui n'autorise pas les opérations offensives. Ils concèdent que l'urgence et la nécessité pourraient autoriser à ne pas tenir compte des lois internationales relatives à l'usage de la force – mais seulement si les crimes sont vraiment flagrants.

Il y a une différence entre oppression et crime de masse, et l'argumentation révisionniste veut que M. Milosevic n'ait pas franchi ce pas. Ses opposants à Belgrade tiennent, incidemment, le même raisonnement. De mauvaise grâce, ils reconnaissent l'oppression : à partir de 1989, M. Milosevic a supprimé les organes du gouvernement kosovar autonome accordé par la Constitution de 1974 ; sa police a sans relâche emprisonné, battu et maltraité les activistes albanais ; durant l'été 1998 et la lutte contre l'Armée de libération

du Kosovo (ALK), ses soldats ont chassé des centaines de milliers d'Albanais de leurs villages.

La vraie leçon à tirer n'est-elle pas qu'il fallait intervenir pendant l'été 1998, quand l'offensive serbe a commencé ?

Ces actes, insistent les révisionnistes en Occident comme à Belgrade, ne relèvent pas du nettoyage ethnique. Il s'agit simplement de déplacements provisoires de populations, le temps pour les forces serbes de liquider les terroristes. Car l'argument-clé des révisionnistes est que M. Milosevic lutait contre l'ALK, un groupe terroriste qui exécutait ses soldats et ses policiers. Il a répliqué de la même façon, sans massacres ni génocide. Les tueries et le nettoyage ethnique ne sont intervenus qu'après les frappes aériennes de l'OTAN.

Ainsi les révisionnistes n'avancent-ils pas seulement que nous n'avons pas su distinguer entre oppression et crime de masse, mais que notre intervention a provoqué les maux qu'elle était censée

stopper. C'est nous reprocher, en fait, non pas l'intervention en soi, mais la façon dont elle fut menée. Nous nous sommes manifestés trop tard, alors que le Kosovo avait explosé, sombrant dans une guerre civile incontrôlable ; et, parce que nous n'avons pas déployé de troupes au sol, M. Milosevic n'a pas compris que nous voulions sérieusement l'arrêter.

Les arguments des révisionnistes pourraient leur être retournés. Ils impliquent que nous ayons dû attendre que l'oppression se transforme en meurtre de masse. Mais le but des interventions est précisément d'arrêter cette spirale infernale.

La vraie leçon à tirer du Kosovo n'est-elle pas qu'il fallait intervenir pendant l'été 1998, quand l'offensive serbe a commencé ? Nous aurions alors déployé des troupes aux frontières albanaise et macédonienne et lancé une campagne aérienne suffisamment vigoureuse pour convaincre M. Milosevic que nous savions, si lui l'ignorait, où se situe la ligne de partage entre oppression et massacre. Si nous l'avions fait, si nous avions mieux accordé les moyens et les fins, peut-être ne débattrait-on pas du nombre des cadavres.

Michael Ignatieff est écrivain, chroniqueur à BBC Radio 3.

Traduit de l'anglais

par Sylvette Gleize

©The New York Times

Prions et VIH : deux poids, deux mesures

par Jean-Paul Moatti et Yolande Obadia

En refusant de lever l'embargo sur le bœuf britannique, en dépit des concessions obtenues en matière de traçabilité, les autorités françaises ont entériné la conception maximaliste du principe de précaution défendue par la toute récente Agence française de sécurité alimentaire dans son estimation de la persistance d'un risque « *plausible mais non quantifiable* » de transmission de l'encéphalopathie spongiforme bovine à l'homme. On peut donc s'étonner que ces mêmes autorités aient, dans le même temps, abandonné la plus élémentaire prudence en matière de surveillance de l'épidémie d'infection à VIH.

Depuis 1982, cette surveillance a reposé sur le recensement exhaustif des déclarations de cas de sida. Du fait du temps de latence de plusieurs années entre la contamination initiale par le VIH et le déclenchement clinique de la maladie sida, cette statistique ne permet cependant qu'une estimation indirecte, entachée des incertitudes inhérentes à toute modélisation mathématique, de la prévalence de la population séropositive, et surtout de l'incidence annuelle de nouveaux cas de contamination qui est l'indicateur le plus pertinent pour appréhender la dynamique de l'épidémie.

La surveillance des cas de sida a donc été complétée par un dispositif d'enquêtes épidémiologiques, réalisées sous le sceau de l'anonymat, répétées à intervalles réguliers, dans différents groupes de population. Lorsqu'elles sont couplées à des recherches socio-comportementales, ces enquêtes épidémiologiques contribuent aussi à l'évaluation des politiques publiques de lutte contre l'épidémie. Elles en mesurent les effets positifs, comme dans le cas de l'obligation, depuis 1993, de proposer systématiquement un dépistage du VIH dans le cadre de la surveillance prénatale, les femmes demeurant bien sûr libres de le refuser.

Elles en soulignent les limites, comme lorsqu'elles pointent la recrudescence, depuis 1997, de certaines maladies sexuellement transmissibles (gonococcies) chez les homosexuels/bisexuels masculins, ou la persistance de retards dans l'accès au dépistage et aux soins en dépit de la gratuité, garantie par notre système d'assurance-maladie, pour les soins médicaux de l'infection à VIH – plus du quart des patients pris en charge dans les hôpitaux en 1997 avaient découvert leur séropositivité à la suite d'un épisode d'infection opportuniste liée au sida, et plus du tiers des patients au stade sida n'avaient pas eu de suivi médical régulier depuis leur diagnostic initial de séropositivité.

Depuis dix-huit mois, les données concernant les cas de sida ne sont plus disponibles du fait d'un mouvement de grève des médecins inspecteurs de l'administration de la santé. Mais, de toute façon, les modifications de l'histoire naturelle de l'infection grâce à la diffusion des multithérapies antirétrovirales avec inhibiteurs de protéase – diminution spectaculaire de l'incidence des infections opportunistes et de la mortalité, ralentissement de la progression des personnes infectées vers le sida qui explique la baisse de moitié des nouveaux cas de sida déclarés entre les premiers semestres 1996 et 1997 – interdisent désormais de faire du suivi des cas de sida l'instrument principal de surveillance

AU COURRIER DU « MONDE »

CONTE ARABO-MONÉGASQUE

Au détour d'une rue, un riche marchand de Samarcande rencontre la Mort qui lui dit : « *Je t'annonce que prochainement nous avons rendez-vous, ne manque pas de t'en souvenir.* » Très effrayé par ce qu'il venait d'apprendre, ce marchand distribua tous ses biens, et, vêtu de haillons, s'en fut mendier dans une ville lointaine, persuadé qu'ainsi il échapperait à sa terrible interlocutrice ; mais un

de l'épidémie. Les pouvoirs publics ont entériné cette évolution en introduisant, en dépit des préoccupations éthiques sur les risques d'aggravation des discriminations à l'égard des personnes atteintes, le principe d'une déclaration obligatoire de tous les cas de séropositivité. Censé devenir la pierre de touche de la future surveillance épidémiologique, le registre des nouveaux cas d'infection fondé sur ces déclarations ne devrait cependant pas être opérationnel avant plusieurs années (2002 ou 2003). Au nom de la plus grande « exhaustivité » de ce futur registre, l'agence « indépendante » à laquelle ont été déléguées les tâches de veille sanitaire (INVS) a interrompu, depuis 1998, toutes les autres enquêtes déjà citées. Le résultat est que la France se trouve à l'heure actuelle totalement dépourvue d'instruments de surveillance de l'épidémie.

La France se trouve à l'heure actuelle totalement dépourvue d'instruments de surveillance de l'épidémie de sida

Outre le gâchis pour la recherche évaluative en santé publique que constitue l'interruption brutale de séries de données sur l'infection à VIH patiemment accumulées au cours du temps, la perspective d'un vide de plusieurs années dans notre connaissance des tendances de l'épidémie intervient au plus mauvais moment. La diffusion massive des multithérapies augmente en effet l'éventualité de transmission de souches virales devenues résistantes aux nouvelles thérapeutiques, comme cela avait été observé avec l'émergence de tuberculoses multi-résistantes chez des patients atteints de sida, et comme le suggèrent les premiers cas documentés de nouvelles infections avec des souches virales VIH multirésistantes. De plus, si l'hypothèse selon laquelle les progrès des traitements pourraient favoriser un sentiment de fausse sécurité et un relâchement de la prévention dans les populations exposées au risque de nouvelles transmissions tend plutôt à être contredite par les sciences sociales, cette vision optimiste demande impérativement à être confirmée par l'observation des faits épidémiologiques.

La « *précaution* » exige que les pouvoirs publics rétablissent sans attendre les dispositifs d'enquête permettant un suivi de l'infection à VIH, et qu'ils s'interrogent sérieusement sur la faisabilité du futur registre national ainsi que sur sa complémentarité avec le recueil d'autres sources de données sur l'épidémie de VIH/sida. Dans le cas contraire, ils révéleraient que leur prétendu attachement au principe de précaution en santé publique s'arrête là où commence la relative versatilité des sondages d'opinion.

Jean-Paul Moatti est professeur de sciences économiques à l'université de la Méditerranée (Aix-Marseille II) et directeur de l'unité 379 de l'Inserm à l'Institut Paoli-Calmette de Marseille. *Yolande Obadia* est directrice de l'observatoire régional de la santé Provence-Alpes-Côte d'Azur.

jour, au détour d'une ruelle, il se heurta de nouveau à la Mort, qui lui dit : « *Je vois que tu es un homme de parole, car c'est bien ici et à cette heure que nous devons nous rencontrer.* »

Connaissait-il ce conte, le richissime banquier qui vivait dans un véritable *bunker* aux fenêtres et portes blindées sis dans une ville où la sécurité est une obsession ? Toujours est-il qu'il s'enferma si bien dans sa demeure que nul secours ne parvint jusqu'à lui. Mais la mort sut le trouver...

Jean Poujol

Nice.

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● DAEWOO : les créanciers coréens de Daewoo Motor, la filiale automobile du groupe coréen, excluent une vente rapide de celle-ci, au lendemain d'une offre de rachat présentée par l'américain General Motors.

● PEMEX : le directeur général de la compagnie pétrolière nationale mexicaine, Adrian Lajous, a démissionné mardi 14 décembre, après cinq années d'exercice, en raison de divergences de « points de vue et de styles » avec d'autres départements du secteur énergétique voués à fusionner.

● LONDON ELECTRICITY : la compagnie britannique d'électricité, filiale d'EDF, et Eastern Electricity, filiale de l'américain Texas Utilities, ont annoncé mardi la fusion de leurs réseaux de distribution qui va se traduire par 800 suppressions d'emplois.

● BAE SYSTEMS : le groupe britannique a finalisé, mercredi 15 décembre, avec près de trois mois de retard, le rachat au groupe anglo-norvégien Kvaerner des chantiers navals écossais de Govan, près de Glasgow, pour 3,6 millions d'euros.

SERVICES

● IBERIA : l'offre publique de vente (OPV), dernière étape de la privatisation totale de la compagnie aérienne espagnole prévue pour le mois de février, pourrait être repoussée après les élections législatives de mars 2000, a indiqué mardi le ministre de l'Industrie, Josep Piqué.

● AMERICAN AIRLINES : AMR Corp., maison mère de la compagnie aérienne américaine, va céder en Bourse les 83 % qu'elle détient dans sa filiale de réservation Sabre Holdings.

● AÉROPORT DE MALPENSA : le ministre italien des transports, Tiziano Treu, a décidé de repousser le début du transfert des vols de l'aéroport milanais de Linate vers celui de Malpensa, prévu pour mercredi, se conformant ainsi à la recommandation faite par le commissaire européen aux transports, Loyola de Palacio.

● PALM COMPUTING : la filiale du groupe américain 3 Com spécialisée dans les assistants personnels a annoncé l'arrivée à son capital d'America Online, de Nokia et de Motorola à hauteur de 1,5 % chacun.

● VODAFONE : l'opérateur mobile britannique a restructuré son endettement, qui s'élève à 33,6 milliards d'euros, en émettant un nouvel emprunt de 30 milliards d'euros.

FINANCE

● CCF : pour Charles de Croisset, président de la banque française, « la situation » du CCF « est clarifiée », le groupe ING ayant retiré son projet d'OPA sur la banque, et KBC, autre grand actionnaire de la banque française, ayant indiqué qu'il n'avait pas l'intention de faire une offre.

● SOCIÉTÉ GÉNÉRALE : l'assemblée spéciale des actionnaires de la banque porteurs de droits de vote double (DVD), réunie mardi matin, a massivement rejeté (à 87,9 %) le principe d'une suppression de ce privilège, qui s'est avéré très utile dans la bataille contre la BNP.

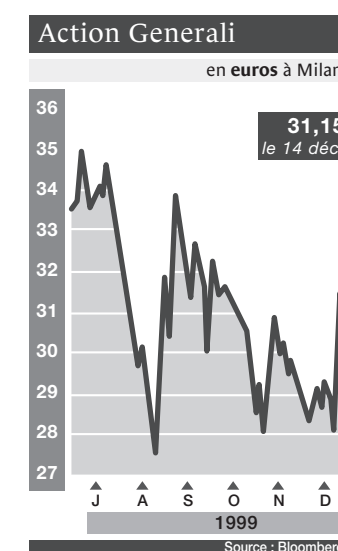
RÉSULTATS

● SODEXO ALLIANCE : le groupe de restauration collective et de services a réalisé pour l'exercice 1998/99 un résultat net consolidé part du groupe en hausse de 57 % à 132 millions d'euros.

VALEUR DU JOUR

Le rachat d'INA par Generali donne naissance à un géant européen

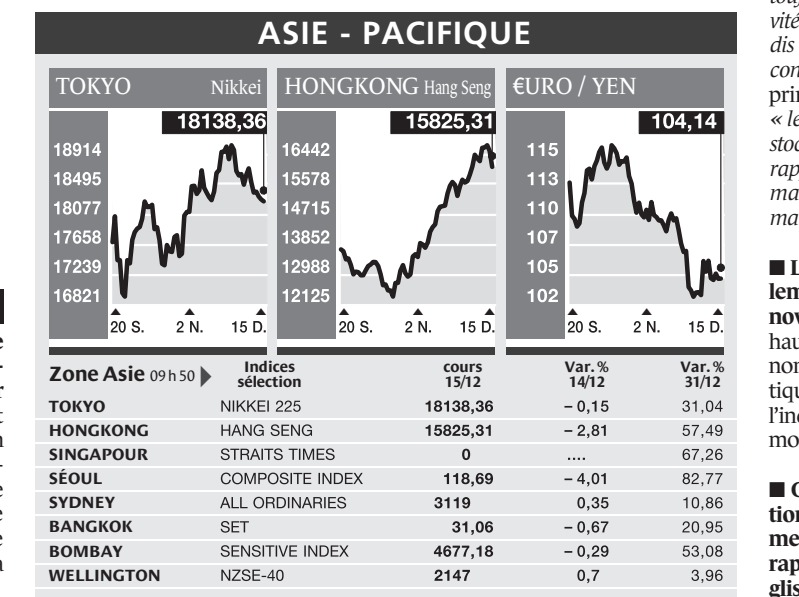
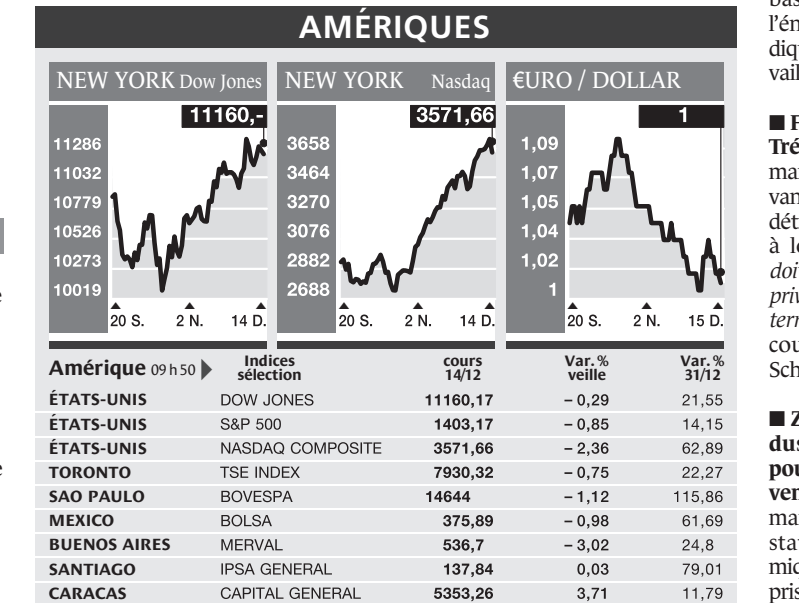
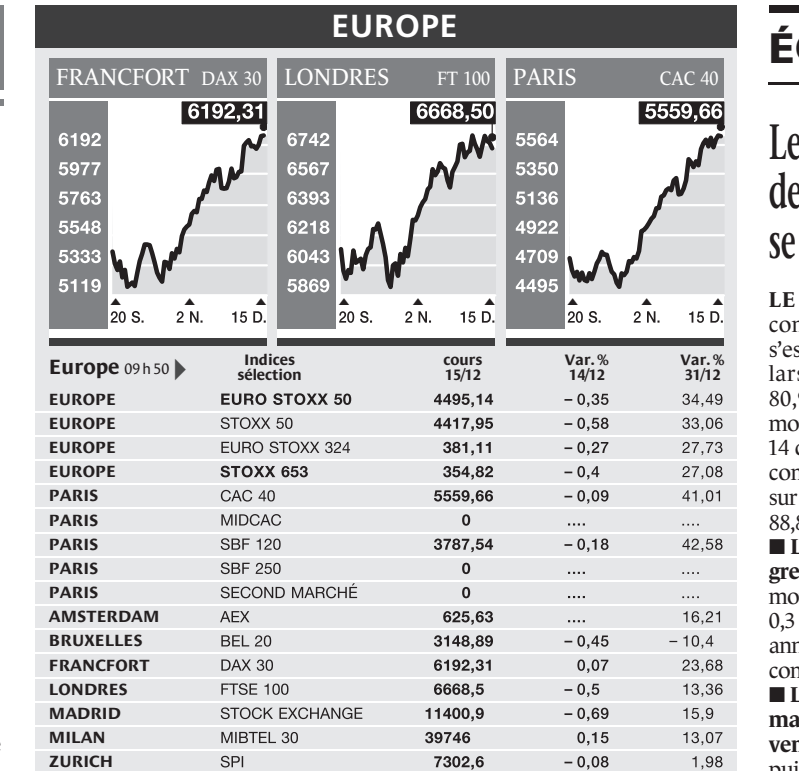
LE PREMIER assureur italien, Generali, a réussi son pari : 80,57 % du capital d'INA (Istituto Nazionale delle Assicurazioni) ont été apportés à son offre publique d'achat et d'échange de 12,3 milliards d'euros, offre qui prenait fin mardi 14 décembre. Le succès de l'OPA-OPE amicale était largement attendu par les marchés financiers.



du conseil d'administration de Generali, et son administrateur délégué aura la haute main sur l'assurance-vie de tout le groupe INA-Generali. Sanpaolo IMI n'a pas adhéré à l'OPA-OPE : il a annoncé voilà quelques jours qu'il gardait sa part (d'environ 10 %) dans l'INA.

Marie-Noëlle Terrisse (à Milan)

FINANCES ET MARCHÉS



SUR LES MARCHÉS

PARIS LA BOURSE DE PARIS a débuté la séance du mercredi 15 décembre en baisse, l'indice CAC 40 reculant de 0,69 %, à 5 526,11 points.

FRANCFORT

L'INDICE DAX a débuté mercredi 15 décembre en hausse de 0,06 %, à 6 191,76 points.

LONDRES

LA BOURSE DE LONDRES a ouvert en hausse de 0,06 %, à 6 706,2 points, mercredi 15 décembre.

TOKYO

LA BOURSE DE TOKYO a clôturé sur une note négative mercredi 15 décembre. L'indice Nikkei a perdu 0,15 %, à 18 138,36.

NEW YORK

LA BOURSE AMÉRICAINE a marqué une pause mardi 14 décembre avec une baisse de 0,29 %, à 11 160,17 points.

TAUX

LES RENDEMENTS des obligations d'Etat en Europe se tendaient en début de matinée mercredi 15 décembre.

CHANGES

L'EURO montrait de nouveaux signes de faiblesse mercredi 15 décembre, lors des premiers échanges.

ÉCONOMIE

Le déficit de la balance des comptes courants se creuse aux Etats-Unis

LE DÉFICIT de la balance des comptes courants des Etats-Unis s'est chiffré à 89,9 milliards de dollars au 3e trimestre 1999 contre 80,9 milliards de dollars les trois mois précédents.

■ FMI : le secrétaire américain au Trésor, Larry Summers, a souhaité mardi que le FMI se concentre davantage sur les prêts d'urgence.

■ ZONE EURO : la conjoncture industrielle dans la zone euro a poursuivi son amélioration en novembre, selon une enquête publiée mardi par l'Institut national de la statistique.

■ L'indice des prix de gros en Allemagne a augmenté de 0,7 % en novembre comparé à octobre.

■ GRANDE-BRETAGNE : l'inflation en Grande-Bretagne a augmenté de 0,1 % en novembre par rapport à octobre.

di l'Office des statistiques nationales (ONS). Le taux d'inflation en glissement annuel est le plus élevé depuis le mois d'avril, a souligné l'ONS.

■ JAPON : la production industrielle a chuté de 2,7 % en octobre par rapport au mois précédent.

■ CHINE : les prix à la consommation ont reculé de 0,9 % en novembre par rapport au même mois de 1998.

■ Les ventes de détail ont bondi de 7,8 % en novembre et de 6,7 % sur les onze premiers mois de l'année.

■ FONDOS D'INDEMNISATION : l'accord signé mardi entre l'Allemagne et les Etats-Unis pour l'indemnisation des travailleurs forcés.

■ TIMOR-ORIENTAL : les pays donateurs se réunissent cette semaine à Tokyo pour étudier les moyens de reconstruire l'ancienne colonie portugaise.

Tableau des taux de change fixe zone Euro et hors zone Euro.

Tableau des cours de change croisés.

Tableau des taux d'intérêt (%).

Tableau des matières premières.

Tableau des cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du Monde.

VALEURS EUROPÉENNES

Les valeurs des télécoms étaient à nouveau recherchées mardi 14 décembre. L'action Mannesmann a terminé sur un gain de 1,34 %, tandis que Deutsche Telekom repartait à la hausse après sa récente consolidation. La valeur a gagné 3,07 %. Le néerlandais KPN, qui a « soufflé » l'allemand E-Plus à France Télécom, gagnait encore 1,45 % après sa récente flambée. A Londres, l'action Vodafone AirTouch s'est octroyé 1,15 % et Cable & Wireless 2,51 %.

Les poursuites de rumeurs d'OPA sur les distributeurs Marks & Spencer et J. Sainsbury, ont favorisé ces titres mardi. Le premier a progressé de 3,74 % et le second de près de 7 % (lire page 21).

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and company names under the heading '15/12 10h32' and 'AUTOMOBILE'.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and company names under the heading 'BOC GROUP PLC' and 'CELANESE N'.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and company names under the heading 'BANQUES'.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and company names under the heading 'CONGLOMÉRATS'.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and company names under the heading 'TÉLÉCOMMUNICATIONS'.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and company names under the heading 'ÉNERGIE'.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and company names under the heading 'CONSTRUCTION'.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and company names under the heading 'SERVICES FINANCIERS'.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and company names under the heading 'PRODUITS DE BASE'.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and company names under the heading 'SERVICES COLLECTIFS'.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and company names under the heading 'CHIMIE'.

Table with 4 columns: Code pays, Cours en euros, % Var. veille, and company names under the heading 'ALIMENTATION ET BOISSON'.

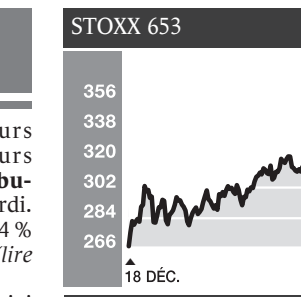


Table of stock prices for various companies including HUNTER DOUGLAS, KILMER, HILTON GROUP, etc.

Table of stock prices for various companies under the heading 'PHARMACIE'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'ÉNERGIE'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'CONSTRUCTION'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'SERVICES FINANCIERS'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'PRODUITS DE BASE'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'SERVICES COLLECTIFS'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'ALIMENTATION ET BOISSON'.

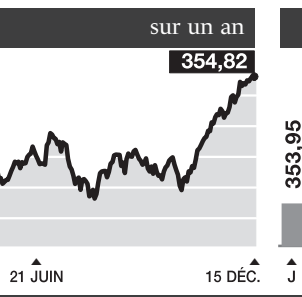


Table of stock prices for various companies including ROYAL SUN ALLIA, SAMPO -A-, PARMALAT, etc.

Table of stock prices for various companies under the heading 'BIENS D'ÉQUIPEMENT'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'BIENS DE CONSOMMATION'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'COMMERCE DISTRIBUTION'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'HAUTE TECHNOLOGIE'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'ASSURANCES'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'SERVICES COLLECTIFS'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'ALIMENTATION ET BOISSON'.

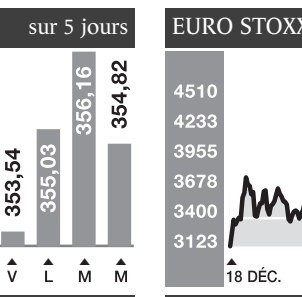


Table of stock prices for various companies including POWERGEN, SCOTTISH POWER, SEVERN TRENT, etc.

Table of stock prices for various companies under the heading 'BIENS DE CONSOMMATION'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'COMMERCE DISTRIBUTION'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'HAUTE TECHNOLOGIE'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'ASSURANCES'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'SERVICES COLLECTIFS'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'ALIMENTATION ET BOISSON'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'ALIMENTATION ET BOISSON'.

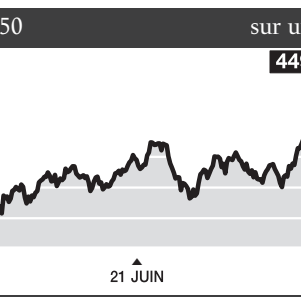


Table of stock prices for various companies including ROYAL SUN ALLIA, SAMPO -A-, PARMALAT, etc.

Table of stock prices for various companies under the heading 'BIENS D'ÉQUIPEMENT'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'BIENS DE CONSOMMATION'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'COMMERCE DISTRIBUTION'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'HAUTE TECHNOLOGIE'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'ASSURANCES'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'SERVICES COLLECTIFS'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'ALIMENTATION ET BOISSON'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'ALIMENTATION ET BOISSON'.

EURO NOUVEAU MARCHÉ

Table of stock prices for various companies under the heading 'AMSTERDAM'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'BRUXELLES'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'FRANCFORT'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'FRANCFORT'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'FRANCFORT'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'FRANCFORT'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'FRANCFORT'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'FRANCFORT'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'FRANCFORT'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'FRANCFORT'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'FRANCFORT'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'FRANCFORT'.

Table of stock prices for various companies under the heading 'FRANCFORT'.

www.lemonde.fr FOOT EN DIRECT

★ CODES PAYS ZONE EURO
FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne
IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande
LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche
FI : Finlande - BE : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO
CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark
GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

VALEURS FRANÇAISES

Le titre CCF cédait 0,16 %, à 124,9 euros, mercredi 15 décembre, lors des premières transactions. Le président de la banque, Charles de Croisset, a estimé mardi que la situation du CCF était « clarifiée » après qu'ING eut renoncé à lancer une OPA sur l'établissement et que KBC eut indiqué qu'il ne lancerait pas d'offre.

Le titre Neopost chutait de 6,67 %, à 42 euros, mercredi matin. Le deuxième fournisseur mondial d'équipements de traitement de courrier a réalisé au cours des neuf premiers mois de 1999 un chiffre d'affaires en hausse de 9,1 %. A taux de change et périmètre constants, la croissance de l'activité du groupe est de 6,6 %.

L'action Sodhexo progressait de 3,81 %, à 187,9 euros, mercredi matin. Le groupe a annoncé mardi soir une hausse de 57 % de son résultat net sur l'exercice se terminant le 31 août et un chiffre d'affaires en croissance de 44 %.

Le titre Usinor subissait mercredi matin des prises de bénéfice et reculait de 1,52 %, à 17,53 euros. Mardi, Usinor a affiché un cours record à 17,80 euros, en hausse de 7,16 %. En un mois, l'action a gagné près de 40 % : les analystes estiment que le sidérurgiste va bénéficier de la reprise de la croissance et de la hausse des prix de l'acier.

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 15 DÉCEMBRE Cours relevés à 09h50 Liquidation : 24 décembre

Table of French stock market data including company names (B.N.P., CR.LYONNAIS, etc.), current prices, and percentage changes.

Table of international stock market data with columns for company names, current prices, and percentage changes.

Table of international stock market data, continuing from the previous table with various company listings.

Table of international stock market data, continuing with more company listings and their respective market values.

NOUVEAU MARCHÉ

MARDI 14 DÉCEMBRE Une sélection. Cours relevés à 17h35

Table of new market data listing companies like ADL PARTNER, ACCESS COMM, and ALGORIEL with their market performance.

SECOND MARCHÉ

MERCREDI 15 DÉCEMBRE Une sélection. Cours relevés à 09h50

Table of second market data listing companies like DAPTA-MALLIN, GROUPE J.C.D., and DECAN GROUPE.

ABRÉVIATIONS

Legend for stock market abbreviations: B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

Table of abbreviations and symbols used in the market data, including symbols for coupon detached, animation, and demand.

DERNIÈRE COLONNE RM (1)

Monday date: variation 31/12; Tuesday date: amount in euros; Wednesday date: payment last coupon; Thursday date: compensation; Friday date: nominal.

SICAV

Table of SICAV (Investment Funds) data including names and key metrics.

FCP

Table of FCP (Fonds Commun de Placement) data including names and key metrics.

AGIPI

Table of AGIPI (Energy) data including names and key metrics.

DNP

Table of DNP (Dotation Nationale Pluriannuelle) data including names and key metrics.

CRÉDIT AGRICOLE

Table of Crédit Agricole data including names and key metrics.

CIC BANQUES

Table of CIC Banques data including names and key metrics.

CIC PARIS

Table of CIC Paris data including names and key metrics.

LEGAL & GENERAL BANK

Table of Legal & General Bank data including names and key metrics.

LA POSTE

Table of La Poste data including names and key metrics.

Sicav Info Poste

Table of Sicav Info Poste data including names and key metrics.

Fonds communs de placements

Table of common funds data including names and key metrics.

LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE

Table of LCF E. de Rothschild Banque data including names and key metrics.

SG ASSET MANAGEMENT

Table of SG Asset Management data including names and key metrics.

CDP

Table of CDP (Caisse de Dépôt et de Placement) data including names and key metrics.

MULTI-PROMOTEURS

Table of Multi-Promoteurs data including names and key metrics.

CAISSE D'ÉPARGNE

Table of Caisse d'Épargne data including names and key metrics.

LÉGENDE

Legend for market data symbols: * Hors frais; ** A titre indicatif; * Part div. par 10 au 5/99.

TECHNOLOGIE Dans le domaine du livre électronique, chasse gardée des Américains, une jeune entreprise française, Cytale, s'apprête à commercialiser un produit de ce type au

printemps 2000. ● **PROPOSÉ** à 4 000 francs, 609,79 €, ce « cyberlivre » ne s'adressera, dans un premier temps, qu'aux technophiles et aux personnes qui ont du mal à lire les ca-

ractères sur le papier. ● **UN BREVET** déposé par Cytale permet en effet de grossir à volonté la taille des caractères de l'écran sans perdre la mise en page originale du texte. Une fonction

précieuse pour garantir le meilleur confort de lecture. ● **VÉRITABLE** ordinateur dissimulé derrière un écran plat au format vertical A5, le livre électronique permet de télécharger les ou-

vrages sous la forme de fichiers à partir d'un site Internet. Le paiement par carte bancaire sécurise le système qui crypte les textes afin de parer à toute tentative de piratage des œuvres.

Le premier livre électronique français mise sur le confort de lecture

Le mariage de l'informatique, de l'édition et d'Internet va permettre bientôt de télécharger des ouvrages sur l'écran d'un petit ordinateur portable consacré à la lecture. Ce produit devrait intéresser les mal-voyants et les amateurs de nouvelles technologies

AU PRINTEMPS 2000, Cytale doit commercialiser son livre électronique. L'entreprise française, créée le 9 avril 1998, se lance ainsi dans un domaine largement dominé par les Etats-Unis. Son projet constitue une première européenne qui ne manque pas de courage. Le livre électronique n'en est en effet qu'à ses balbutiements, même si son avenir ne semble guère faire de doute. A mi-chemin entre organisateurs de poche du type du PalmPilot et ordinateur portable, cet objet entièrement nouveau doit encore convaincre le public, les éditeurs et, même, les écrivains.

Olivier Pujol, PDG de Cytale, ne s'y trompe pas. « Dans un premier temps, nous visons le marché de ceux qui aiment la high-tech », reconnaît-il en an-

nonçant le prix de vente envisagé : 4 000 francs. Une somme importante, certes, mais qui ne pourra que baisser. Mais, pour l'instant, l'écran plat, pièce maîtresse du dispositif, interdit d'espérer un tarif plus abor-

dable. « Nous travaillons sur l'amélioration de la qualité d'affichage des textes », indique Olivier Pujol.

De fait, la grande différence entre un livre électronique et un ordinateur portable réside

essentiellement dans le confort de lecture que prétend apporter le premier.

Cytale a ainsi commencé son activité par le dépôt d'un brevet sur une technique d'agrandissement des pages. L'astuce se révélera particulièrement précieuse pour les lecteurs qui ont des problèmes de vue. Mais, avec les outils classiques d'affichage (traitement de texte), un texte dans lequel est intégré une image supporte mal des agrandissements.

Les paragraphes chassent et la mise en page originale vole en éclats. « Avec notre technique, les informations de formatage sont intégrées dans le fichier texte lui-même, explique Olivier Pujol. Cela permet de choisir la taille des caractères sans perturber la mise en page. » Le microprocesseur du

système calcule la mise en page lors de chaque affichage. Cette astuce rend ce dernier indépendant du rapport d'agrandissement. Le lecteur peut ainsi choisir un corps 32 sans problème. « La seule limite réside dans le nombre de caractères affichés dans une page. En dessous de 20, la lecture devient trop laborieuse. »

Le livre électronique, dont le nom de baptême n'est pas encore choisi, se présentera sous un format très proche de celui d'un ouvrage sur papier. Avec une diagonale de 10,4 pouces (260 mm), l'écran présente un format rectangulaire (rapport 4/3) vertical dont la taille correspond à peu près à une page A4 pliée en deux. Le fonctionnement recherche la simplicité.

La version la plus légère de l'Encyclopédie Universalis occupe plus de 500 mégaoctets...

Mais, avant d'en arriver là, Cytale peut défricher le vaste domaine de l'édition traditionnelle auquel elle apporte le confort informatique des liens hypertexte et de la navigation sur Internet. « Le contenu sera accessible exclusivement par téléchargement », déclare Olivier Pujol. L'acquéreur d'un livre électronique disposera d'un abonnement à Internet pour se connecter au site de Cytale, sur lequel il trouvera la liste des ouvrages disponibles.

Il suffira de régler par carte bancaire pour recevoir des fichiers cryptés (clé codée à

Prestigieux parrainage

Jacques Attali, écrivain, président de A et A et de PlaNet Finance, Jacques Lewiner, directeur scientifique de l'Ecole supérieure de physique et chimie industrielle (ESPCI) dirigée par le Prix Nobel de physique Pierre-Gilles de Gennes, et Marc Vasseur, cofondateur et directeur général de Genset, leader européen de la génomique, comptent parmi les actionnaires de Cytale, aux côtés de Sofinnova Partners, principal pourvoyeur du capital de l'entreprise qui a été porté à 5,6 millions de francs en juin 1999. La société fut baptisée initialement Cybook. Mais, « en voulant créer notre site sur Internet, nous nous sommes rendus compte que le nom était déjà pris », raconte Olivier Pujol, ingénieur centralien et PDG de Cytale. Malgré l'absence apparente d'activité de ce concurrent, l'entreprise a changé de dénomination en troquant le terme *book* (livre) pour *tale* (conte). Etonnante fidélité à l'anglais pour une entreprise bien française.

UN ORDINATEUR COMPLET

A l'allumage, un menu permet de choisir l'un des ouvrages contenus dans la mémoire. L'affichage reproduit fidèlement l'aspect d'une page sur papier. Il élimine toutes traces informatiques (règles, bandeaux, menus déroulants) pour présenter le texte plein écran. Une simple touche permet de « tourner » la page.

Sous cette apparence de livre, se cache un ordinateur complet avec un microprocesseur (Motorola MPC823) à 66 MHz, un système d'exploitation (Windows CE), une mémoire de 8 mégaoctets (RAM) et 32 mégaoctets (Flash) pour enregistrer les textes. S'y ajoutent un modem, un lecteur de cartes PCMCIA, une liaison infrarouge et USB, un haut-parleur et une prise casque. Cytale peut ainsi stocker le contenu, sous forme compressée, d'une centaine d'ouvrages dans son livre électronique qui pèse 1,2 kg.

Cette capacité chute rapidement si l'on intègre des images, du son ou de la vidéo. Car il s'agit bien là de la vocation du livre électronique, qui est un outil multimédia en gestation. Les cartes PCMCIA, encore coûteuses, apportent déjà un supplément de mémoire. Dans l'avenir, la capacité interne augmentera probablement pour faire place à de nouveaux

« Nous misons sur un objet à la fois, beau, pas fatigant et sur lequel on peut vraiment lire »

128 bits). Impossible, ensuite, de transférer ces derniers sur un ordinateur. Cytale fait grand cas de la protection des œuvres contre le piratage. De quoi rassurer les éditeurs qui craignent la diffusion incontrôlée de leurs produits sous forme électronique.

Outre la production littéraire, Cytale escompte mettre en ligne des guides, journaux, magazines et autres jeux comme les mots croisés. « Nous sortons d'une période de six mois largement consacrée à l'évangélisation », indique Olivier Pujol. Preuve que le caractère inédit du livre électronique doit commencer par convaincre. « Nous misons sur un objet à la fois beau, pas fatigant et sur lequel on peut vraiment lire. » D'ores et déjà, les tests réalisés auprès de trois groupes de neuf personnes semblent concluants, même s'il reste quelques perfectionnements à apporter.

Trois concurrents américains

Le lancement commercial du premier livre électronique au monde revient à l'américain Softbook. Son Reader a été annoncé le 15 juin 1998 et mis sur le marché à l'automne de la même année. Il est vendu 600 dollars (592 euros, 3 884 francs) ou 299 dollars (295 euros, 1 935 francs) plus 9,95 dollars (9,8 euros, 64,4 francs) par mois d'abonnement au site qui publie des bulletins d'information et des ouvrages gratuits. Presque en même temps, NuvoMedia a lancé son Rocket eBook, d'aspect similaire à celui du Softbook.

Actuellement, NuvoMedia est bradé 199 dollars (196,3 euros, 1 288 francs) au lieu de 330 dollars (326 euros, 2 136 francs). Un troisième larron, Everybook, doit entrer en lice au second trimestre 2000 avec un livre électronique très différent. Constitué par deux écrans dont le format approche le A4, l'Everybook affichera des fichiers au format PDF, particulièrement efficace pour reproduire fidèlement l'aspect des journaux imprimés. Destiné aux professionnels comme les médecins ou les avocats, il sera vendu 1 600 dollars (1 579 euros, 10 357 francs) avant le lancement d'une version grand public fin 2000.

UN RÔLE DÉCISIF

Au lieu de se cantonner dans un simple rôle d'intégrateur des différents composants du marché, Cytale a pris le parti de peser directement sur les fabricants. L'écran actuel produit par le japonais NEC dissipe 7 W. A puissance maximale, son autonomie ne dépasse guère les deux heures. « D'autres écrans nous permettraient d'atteindre de 5 à 8 heures, suivant la force de l'éclairage. » Cytale stimule également la fabrication d'écrans plus adaptés à l'usage nouveau qu'elle veut en faire et qui permettrait d'alléger encore son produit pour passer sous la barre du kilo.

Les premiers exemplaires seront présentés au Salon du livre en mars et la commercialisation doit suivre en avril ou en mai. Outre les technophiles invétérés, Cytale mise sur les personnes qui ont du mal à lire les caractères d'imprimerie, souvent de petite taille, des livres et des journaux sur papier.

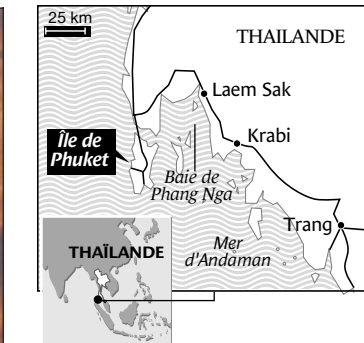
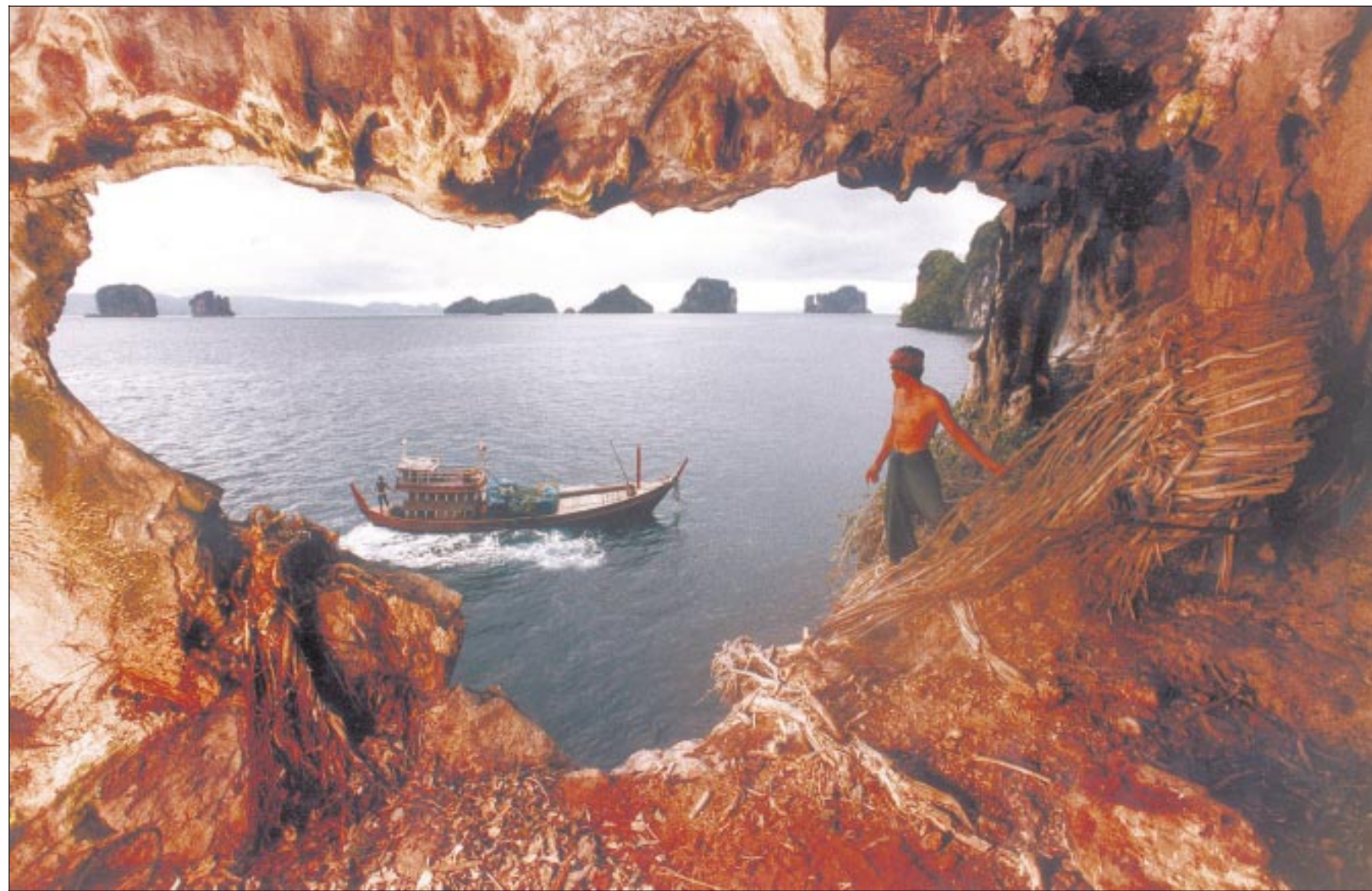
Pour elles, l'électronique pourrait jouer un rôle décisif en leur redonnant accès à la lecture. Mais Cytale devra séduire un public plus large pour assurer son succès commercial. Pour cela, une baisse du prix de vente sera sans doute indispensable. Le coût de l'écran plat jouera alors un rôle décisif.

Michel Alberganti



MOTOROLA

Young & Rubicam France 98



Carnet de bord

● **SAISON.** De décembre à mars : 35 degrés et ciel bleu. La mousson du Nord-Est qui frappe le golfe du Siam épargne la côte ouest de la Thaïlande et la mer d'Andaman.

● **ACCÈS.** Vol quotidien et sans escale Paris-Bangkok sur la Thai (tél. : 01-44-20-70-80). Correspondance dans la foulée, pour la côte sud, vers Trang, Krabi ou Phuket. Dans l'idéal, arrivée par Trang et départ de Phuket, ou vice versa. Du 31 décembre au 4 février 2000, Paris-Phuket ou Trang, tous les jours sauf samedis et dimanches, vendu chez Air Asia (tél. : 01-44-41-50-10) à 4 535 F (691 €).

● **CROISIÈRE À VOILE.** Les voiliers, grésés en sloop ou ketch, basés au Yacht-Club de Phuket se louent, à la journée ou à la semaine, avec ou sans équipage, pour des périples en mer d'Andaman. Ainsi le Meroja, ketch de 25 mètres, de construction récente, qui accueille confortablement 10 passagers répartis en cinq cabines, trois à lit double et deux à lits superposés, avec salles d'eau privées. A bord, un skipper français et trois membres d'équipage thaïlandais (dont un cuisinier « cordon bleu »). Forfait individuel à la cabine : 6 jours en pension complète : 7 770 F (1 184 €), par personne en cabine double, au départ de Phuket ou de Trang. Réservation chez Asia au 01-44-41-50-10 et dans les agences, comme d'ailleurs pour les jonques aménagées à propos, ou encore les monococosques 12-20 m proposés par Thai Marine Leisure, société partenaire du voyageur à Phuket (site Internet www.thaimarine.com), dont le Stormvogel, superbe coursier des années 60, 23 m pour 6 passagers. Sunsail, un des leaders du marché, a aussi une base nautique sur Phuket à Sapam Bay, les voiliers de 10-12 m pour 4 personnes sont affichés 13 000 F (1 980 €), la semaine, (tél. : 01-44-79-01-10).

● **LECTURES.** Trois guides, en anglais, *Thailand's Islands and Beaches* (Lonely Planet), *Diving Thailand and Southeast Asia* (Periplus), et une remarquable approche écologique avec *Reefs to Rainforests, a Guide to South Thailand's Natural Wonders* (Thom Henley), avec descriptifs et croquis de la faune et de la flore. Ainsi que les romans de Joseph Conrad.

PHOTOGRAPHIES ERIC VALLI

Sous voiles en mer d'Andaman

LAEM SAK
de notre envoyée spéciale

M. Wirapa, l'air satisfait, boucle ses comptes dans un grand cahier ouvert sur la tablette qui lui tient lieu de bureau. Le combiné téléphonique en Bakélite vert cru, posé à sa portée, est prêt à transmettre l'ordre : les 2,3 tonnes de crevettes achetées ce matin aux bateaux de pêche seront livrées ce soir à Bangkok pour y être congelées. Cent jeunes filles et matrones s'activent en silence sous ses yeux. Les derniers rayons de soleil d'un après-midi en mer d'Andaman dorment les visages. Les cheveux emmaillottés dans des résilles de coton jaune, les doigts gantés de caoutchouc, elles n'ont qu'une préoccupation : en finir au plus vite avec ces bassines pleines de crustacés à nettoyer. Elles viennent à bout de 20 à 30 kilos de crevettes chacune, payés 4 à 5 bahts le kilo, soit à peine 1 franc, pour gagner quelque 30 francs par jour. Leur faut terminer avant la tombée de la nuit qui s'abat sans crépuscule, ici à l'extrême sud de la Thaïlande. En un tour de main, elles glissent la lame du couteau le long de la chair grise et tirent la peau qui vient d'un coup.

Navigation dans les baies de Phang Nga et de Krabi, semées de pitons et d'îlots karstiques, à la rencontre des pêcheurs de Thaïlande, gitans de la mer et chasseurs des ténèbres

Tout petit derrière son comptoir, le torse enguirlandé d'or, lourde chaîne au cou, gourmette et chevalière, le patron chinois ruisselle dans un débardeur blanc trop large. Tandis que M^{me} Wirapa, son épouse, qui siège à ses côtés, n'arrête pas de sourire. Il fait très chaud. Le hangar est ouvert à tout vent. Mais le soleil a, depuis l'aube, chauffé la tôle qui forme auvent sur le ponton. L'air humide de cet énorme chaudron

que sont les baies jumelles de Phang Nga et de Krabi force la température au point d'anéantir toute velléité.

A l'extrémité septentrionale du golfe fermant la mer d'Andaman, le village de Laem Sak, textuellement le cap du Teck, entièrement voué à la crevette, principale activité du coin, avec la pêche aux calmars, crabes et langoustes, ne reçoit pas le moindre touriste. On est ici loin des hordes qui débarquent quelques dizaines de kilomètres plus au sud sur l'île de Phuket, loin des pique-niques organisés pour 3 000 visiteurs par jour dans un pseudo-village de gitans des mers avec virée motorisée autour des îles Phi Phi.

Dans la grand-rue, les femmes, accroupies à l'ombre des vérandas, une bassine calée entre les mollets, « épluchent » le crustacé, tandis que la marmaille s'égalise à portée de voix. Les maisons, en dur, disent qu'il y a de l'argent. Le grand temple rouge sang, à l'escalier vertigineux, aux grues, au tigre et aux deux dragons mythiques, veille à la prospérité de la communauté chinoise, qui représente 20 % de la population locale aux côtés des pêcheurs, la plupart musulmans, qui vivent plus modestement autour de la mosquée. Pas le temps d'acheter du

whisky de contrebande dans le bar à filles du bout du quai. L'empressé de Cha, le jeune mousse d'un *kupang* en partance (sorte de sardonnier local), à ranger les cordages et les casiers avant de larguer les amarres, sonne le départ. La mer baisse à vue d'œil et il faut prendre le large sans attendre, au risque de l'échouage. Jusqu'à la marée basse, le niveau de l'eau descend de plus de 3 mètres.

LA LÉGENDE DU MAÎTRE DES EAUX

Des centaines de sampans ont déjà pris la mer pour une virée d'une semaine, leurs silhouettes se sont évanouies dans la brume. Il est aussi grand temps de retourner à bord du *Meroja*, un voilier de 85 pieds qui cale près de 4 mètres et attend ses passagers derrière Koh Khlui, l'île de la Flûte. Le bateau se révèle le moyen de transport le plus adéquat pour une exploration de la côte et des milliers d'îles et d'îlots coralliens qui s'égrènent le long de la péninsule thaïlandaise-malaise et plus au nord le long du rivage birman.

A peine le temps de sauter sur le pont, de fermer les écoutilles, de tendre le taud et de se mettre à l'abri, qu'une pluie torrentielle martèle le carré. Le mois de novembre reçoit les

derniers orages de la saison d'été. En hiver, de décembre à mars, la mousson du Nord-Est épargne la côte ouest de la Thaïlande, l'eau cristalline est alors propice à la plongée sous-marine et la brise, qui souffle quelques heures en fin de journée, permet de changer de mouillage sous voiles. La pluie a cessé comme elle est apparue. En un clin d'œil, le ciel se déchire, les nuages s'enflamment. L'aigle blanc fond sur sa proie et ressort de l'eau avec un poisson argenté.

Philippe Cathala, le skipper, quinze ans d'expérience dans les parages, a décidé de passer la nuit au mouillage. Le *Meroja* est ancré dans une passe, en plein courant, environné de pitons et de formes étranges qui émergent des flots dans les vapeurs de l'orage. Décor qui évoque la baie d'Halong au Vietnam, les pains de sucre des estampes chinoises ou encore les pourtours de Palawan aux Philippines.

L'endroit est habité de longue date, à en croire les innombrables peintures rupestres, dont certaines du néolithique, répertoriées dans les grottes et cavernes dérobées au pied des falaises qui entourent le cap du Teck, furent étudiées par Jean Boulbet (*Les Roches peintes, sites inédits de Thaïlande du Sud*). Ce Français érudit, qui a

ÉVA SION

Publicités

PARTEZ VERS L'AN 2000 A DES PRIX DINGUES...

DJERBA 8 JOURS Vol A/R + hôtel 2* 1/2 pension **1 490 F**

KENYA 10 JOURS Vol A/R + hôtel 3* 1/2 pension **3 390 F**

CUBA 9 JOURS Vol A/R + hôtel petit-déjeuner **3 790 F**

ET 1000 AUTRES VOYAGES DÉGRIFÉS

PROMOTIONS HEBDOMADAIRES PERMANENTES

3617 HORIZON

5,57 F TTC la minute - RES 418948703 - Lic. 075970052

3617 VAC 2000

LE SOLEIL EN DEGRIFÉ

3000 vols, séjours & week-ends

LE SKI A PRIX CANON

2000 séjours dans 50 stations

JUSQU'A 40% DE REDUCTION !

HAUTE SAVOIE

SOMMAND PRAZ-DE-LYS
1 500 M. Pied des Pistes - Fond. Alpin

HOTEL DU LAC 2*

Piscine, Sauna, SPA - Pens. comp. 245 F à 390 F

PROMO 5 jours minimum tout comp.

BASSE SAISON de 2 000 F à 2 200 F

(Matériel + Forfait ski + Pension)

NOËL PROMO 7 jours

Semaine et Week-End groupe

04.50.34.20.88

La bosse du voyage...

Des dunes de l'Erg

Quarantaine en Mauritanie aux tassils de l'Akakous lybien, des oasis des déserts égyptiens aux falaises du pays dogon, cet hiver, prenez un peu d'été en marche... ZIG ZAGUEZ

01.42.85.13.93

Minitel : 3615 ZIG ZAG VOYAGES.

<http://www.zig-zag.tm.fr>

AUSTRALIE AUTOTOUR 17 J/13 N
VOL RÉGULIER départ PARIS et PROVINCE*
les Dimanches et Mercredis.

Avec MALAYSIA AIRLINES : **8770 F**

Prix base 3 personnes, en hôtel 2*

DÉP. PROVINCE : AIR FRANCE uniquement

Prix base 2 : **9695 F**. Suppl. chambre single :
+ **3640 F**. Taxes aéroport : à ce jour + **350 F**.

Prix (à partir de)
valable du 03/01 au 31/03/2000.

www.directours.fr

Minitel 3615 Directours 2,23 F/mn
et 01.45.62.62.62 - Province 08.01.63.75.43

AGENCE ouverte 9/7 au 90 Av. des Champs-Élysées Paris 8e

Directours
Membre SNAV - Garantie APS

ANY WAY

Spécial An 2000

Réveillon à RIO 9 990 FF* taxes aéroport comprises

- Vol direct AR sur compagnie régulière, transferts
- 5 nuits en hôtel 4*, à 100m de la plage
- Croisière et déjeuner le 1er janvier, visite du Corcovado
- Départs les 27 ou 28/12 Retours les 2, 3 ou 4/01**

Croisière Caraïbes 5 990 FF* taxes aéroport comprises

- Vol direct AR sur cie régulière, transfert, port des bagages
- Croisière de 7 nuits en pension complète, dîner de gala du Commandant, animations à bord et mini-club
- Assistance à bord et assurance rapatriement
- Départs les 2, 9, 23 et 30 janvier

Et aussi nos vols à la carte, nos hôtels, locations de voiture...

0 803 008 008

Réservation en ligne sur **www.anyway.fr**

ANY WAY

* Prix par personne sur la base d'une double / d'une double occupée de l'équipage sans pilote. Pour la réalité, sans pilote. ** Non applicable le 2 janvier - 860FF - 0,99F TTC la minute

Pour ceux qui parcourent le monde

LES VOYAGES SINDBAD

Oman
Yémen
Syrie
Jordanie
Iran
Ethiopie
Ouzbékistan

Les Voyages Sindbad
50 rue de Servan 75011 Paris
tél 01 43 38 19 94 / fax 01 43 38 93 56
e-mail : infos@sindbad-voyages.com

NOUVELLES FRONTIÈRES

les premiers **prix**

TAHITI 5728 F 873,23 €

ROME	704 F	107,32 €	VOLS ALLER RETOUR
LONDRES	711 F	108,39 €	DÉPART DE PARIS
BARCELONE	1001 F	152,60 €	A CERTAINES DATES
TUNIS	1112 F	169,52 €	PRIX TTC taxes et redevances
SAN FRANCISCO	2437 F	371,52 €	comprises payables
ABIDJAN	2947 F	449,27 €	en France, susceptibles de
BANGKOK	3062 F	466,80 €	modifications sans préavis
MOMBASA	3539 F	539,52 €	200 AGENCES EN FRANCE
TOKYO	3612 F	550,65 €	www.nouvelles-frontieres.fr

3615 NF
1,29F la minute et 0,65F
en semaine de 19h à 8h,
du samedi 12h au lundi 8h

PROFESSIONNELS DU TOURISME, POUR COMMUNIQUER DANS CETTE RUBRIQUE APPELEZ LE :

01.42.17.39.40



PHOTOGRAPHIES ERIC VALLI

CROISIÈRES

Bateaux à louer sous les tropiques

C'EST LA PLEINE SAISON de la voile dans les mers chaudes baignant les cinq continents. Autrefois réservés aux loups de mer, ces vacances de grand large s'adressent désormais aussi aux néophytes peu ou pas amarins. La mise à disposition de bateaux confortables, qui se louent à la cabine et qui sont pilotés par des équipages de professionnels de terrain, permet ainsi de s'aventurer dans les archipels peu fréquentés des tropiques. On réserve une cabine à bord, comme on le ferait d'une chambre d'hôtel et on s'en remet à la maîtrise du skipper et de ses acolytes, marins et cuisinier se chargeant de la navigation et de l'intendance.

Familiers de la zone, ils connaissent les meilleurs mouillages, les plus beaux fonds pour la plongée sous-marine, les plages de sable fin, les rivières à remonter en canoë, les villages de pêcheurs où s'approvisionner. Mais aussi le régime local des vents et des courants, les hauts fonds comme les passages risqués. Données essentielles à un périple en toute sécurité. Même si les cartes sont précises et les mouillages bien indiqués, la difficulté réside souvent en la présence de fortes marées, de récifs coraliens dont il faut se méfier, comme de ces grains orange qui surgissent sans crier gare déclenchant des bourrasques de tempête et des pluies diluviennes qui, même si elles sont de courte durée, nécessitent un bon entraînement. Il faut savoir amener la voile à temps et patienter sans s'inquiéter.

Le voilier devient alors un formidable moyen de transport pour l'exploration d'îles et de rivages peu fréquentés par les touristes, dans l'océan Indien, aux Seychelles, à Madagascar, en Polynésie comme aux Caraïbes. A l'embarquement, le bateau est chargé de vivres pour la semaine, l'appoint est fait auprès des pêcheurs locaux et sur les marchés lorsqu'ils existent, pour les fruits et légumes. L'eau du bord provient d'un système autonome de désalinisation, permettant des douches quotidiennes.

Implanté depuis 1994 sur ce marché du tourisme de loisirs, VPM-Dufour Yachting, filiale de Nouvelles Frontières, remporte un franc succès avec des tarifs de croisières qui demeurent fort raisonnables. Ainsi avec ses catama-

rans géants, les Nemo, vastes comme des courts de tennis (25 m de long sur 10 de large), possédant huit cabines doubles avec salle d'eau attenante, pour 16 passagers, et des équipements ludiques (planche à voile, canoë, ski nautique, matériel de plongée libre ou avec bouteille sur certaines unités, matériel de pêche, etc.), le concept de la navigation de plaisir semble très abouti.

Les six Nemo, ci-dessus décrits, naviguent en Polynésie et aux Antilles (aux Seychelles en novembre 2000). A titre d'exemple, une semaine en partageant une cabine double revient à 8 500 F, 1 300 €, par personne, vol inclus de Paris pour la Martinique ou la Guadeloupe.

Si, au total, la flotte de VPM compte 180 unités signées pour la plupart du constructeur et associé Dufour Yachting, 25 bateaux seulement se louent à la cabine. Ces derniers, hormis les Nemo, sont souvent des catamarans de plus petite taille (14,25 m pour 8 passagers comme les Catamaran 475 ou similaires), sans quille à l'inverse des monocoques, permettant de s'approcher au plus près du rivage. Avantage de taille lorsqu'on circule de lagons en lagons peu profonds.

EN FAMILLE OU ENTRE AMIS

Ils naviguent, par exemple, aux Seychelles, filant en une semaine de Mahé à Silhouette, Aride, Curieuse, Praslin et La Digue (6 275 F, 956 €, par personne, sans le vol) ou voguant en dix jours jusqu'à Bird ou Denis (9 130 F, 1 400 €). A Madagascar, on emménage sur des monocoques Océanis 500, de 15,30 m, pour deux périple inédits à travers les archipels des Mitsio ou des Radames (3 600 F, 548 €, par couchette, plus 3 900 F, 594 €, de vol Paris-Antananarivo).

On peut aussi réserver des bateaux complets, avec équipage, pour deux à huit passagers, sur toutes les destinations décrites ci-dessus. Il faut alors remplir le voilier en famille ou entre amis. Les vrais marins trouveront une belle gamme de yachts à louer aux Antilles (catamaran de 12 m à partager à huit : 22 600 F, 3 445 €, la semaine en janvier) comme en Polynésie, aux Marquises ou aux Tuamotu. Réservations VPM-Dufour Yachting au 01-47-83-73-84.

Connu pour ses activités

d'école de voile en Angleterre, Sunsail, un des leaders du marché, propose à la location quelque 750 voiliers dont 300 lui appartiennent. Mais point de réservation à la cabine, les embarcations se louent d'un seul tenant. Très bien implanté en Méditerranée, Turquie, Grèce, Croatie et Corse, Sunsail a développé des bases sous les tropiques, notamment en Thaïlande, Nouvelle-Zélande, Australie, dans l'archipel des Tonga, aux îles Vierges et en Martinique, mais aussi aux Maldives, paradis de la voile et de la plongée. Des itinéraires sont suggérés et on peut s'adjoindre les services d'un skipper sur les bateaux de plus de 30 pieds (9 m). Une formule de navigation en flottille avec bateau amiral permet à une clientèle peu expérimentée de naviguer sans souci, par exemple aux Antilles (17 600 F pour un 12 m, 2 680 €). Réservez au 01-48-00-84-84, et Internet (www.sunsail.com).

Pionnier en la matière, pour avoir mis au point, aux Caraïbes, dans les îles Vierges et les Grenadines, des bateaux à louer clés en main, conçus pour la navigation de plaisance sous les tropiques, avec avitaillement et équipement adéquat, Moorings demeure une référence (tél. : 01-53-00-30-30, ou Internet www.moorings.fr). Avec vingt-deux bases dans les Caraïbes, en Méditerranée et dans le Pacifique sud, le spécialiste gère 770 voiliers pour des croisières avec ou sans équipage (en janvier, un monocoque 12 m pour 6 se loue 16 660 F, 2 540 €, la semaine aux Caraïbes). Les plus gros yachts peuvent se réserver à la cabine. Les départs se prévoient à la carte, n'importe quel jour. On choisit à sa guise pour le bord avitaillement en kit, matériel de loisirs (planches à voile, canoë, etc.), comme l'assistance technique. Ainsi, on peut simplement demander une « mise en main approfondie » du bateau en quelques heures avec un marin qualifié. Ou encore s'assurer des services d'un skipper, sur la base d'un tarif forfaitaire (de 620 à 820 F, 94 à 125 €), calculé à la journée. Une option à retenir, notamment, dans des régions peu familières du Pacifique, comme l'archipel des Tonga, en Australie ou en Nouvelle-Zélande.

Fl. E.

Au sud de la Thaïlande, dans la baie de Phan Nga, on trouve trace des premiers peuplements : gravures rupestres et poteries datant de quelque 30 000 ans. Grottes et cavernes, abritent des milliers d'hirondelles de mer, dont les nids tissés de salive se vendent à prix d'or en Chine. Les « Chasseurs des ténèbres » (Nathan Image), photographiés ici par Eric Valli, grimpent sur des échafaudages de bambous et de lianes, pour récolter les fameuses coupelles blanches au pouvoir énergétique.

consacré une partie de sa vie à des recherches dans la région, raconte la légende du Maître des eaux, émanation du naga primordial de la mythologie hindoue, parti en quête d'Ao Nang, princesse prisonnière de la grotte de la Vierge. « Pour parvenir au rivage ultime, rapporte Boulbet, le héros disloque les rocs, entaille les monts dressés sur son chemin, démantèle les murailles amoncelées, pour fend les hordes de géants rivaux. Faïlles, cassures, brèches et défilés profonds témoignent de la puissance du sabre princier tandis que les corps des vaincus parsèment la route héroïque, pétrifiés, jetés éparés dans la mer en un semis d'îlots. » Il reste de cette épique bataille un chaos maritime qui constitue l'un des plus étranges paysages où l'on soit amené à naviguer. Les gratte-ciel de karst cohabitent avec des châteaux à

la Kafka dans le plus grand désordre. Des tunnels, accessibles à marée basse seulement, donnent accès à des salles souterraines amples comme des cathédrales, peuplées d'hirondelles de mer. Les nids de ces salanganes, tissés de salive, dotés d'un prétendu pouvoir énergétique qui leur donne un prix d'or en Chine, sont récoltés par les Chasseurs des ténèbres, petits hommes funambules travaillant à la lueur des torches, en équilibre sur de vertigineux échafaudages de bambous et de lianes entremêlés. Monde secret, monde rituel perpétué par le peuple de la mer à l'écart des regards étrangers.

Les gris acier, jaune acide, bleu pastel, outremer foncé, qui illuminent cette vaste mer intérieure ont l'irréalité des éclairages du peintre Caspar David Friedrich. Dans ce chaos, l'homme n'a pas son mot à dire. Et aujourd'hui encore, il s'en remet à Dieu avant toute entreprise. A l'avant du *Meroja*, une gerbe d'orchidées bleues repose en guise d'offrande. Il n'y a pas une seule embarcation, de la simple pirogue à longue queue en bois nu au fringant caboteur, qui ne soit empanachée d'écharpes multicolores volant à sa proue. Hommage à la reine des océans, divinité que nul ne saurait contrarier.

Florence Evin

Weekender Plus Winter Special

Vacances scolaires

Hourra!

Avec l'offre Weekender Plus Winter Special, nous serons en week-end tous les jours. Prix à partir de FF 365 par chambre et par nuit, petit déjeuner compris, pour 2 adultes et jusqu'à 2 enfants de 12 ans ou moins. De plus, de nombreux hôtels proposent un prix attractif pour les enfants occupant leur propre chambre !

Pour réserver, appelez le numéro vert et demandez la formule "Weekender Plus" **0800 905 999**



Réouverture du Sahara Nigérien :
Randonnée chamelière, 8 jours à partir de 7 600 F

Mauritanie :
Chingetti et l'erg Ouarane, 8 jours à partir de 6 600 F

sensations. sérénité.

terres d'aventure

Tous nos chemins mènent à l'émotion

Réussissez votre expérience saharienne avec nos guides, tous grands voyageurs sahariens confirmés, avec les meilleures équipes chamelières locales formées par nos soins, sur des itinéraires d'exploration hors pistes. Profitez des 24 ans d'expérience de Terres d'Aventure au Sahara : partez avec le meilleur spécialiste du voyage saharien.

Terres d'Aventure 6, rue Saint Victor 75005 Paris
N°Indigo 0 825 847 800 - Fax : 01 56 24 87 13
3615 Terdav - www.terdav.com -

Je désire recevoir gratuitement les catalogues

- Terres d'Aventures LE VOYAGE À PIED
- Terres d'Aventures DÉCOUVERTE & EXPLORATION

Nom _____

Prénom _____

Age _____

Adresse _____

Ville _____

Code Postal _____

Tél _____

CULTURE

LE MONDE / JEUDI 16 DÉCEMBRE 1999

ARCHITECTURE La tour que l'architecte français Christian de Portzamparc a conçue à New York pour le groupe LVMH (Louis Vuitton-Moët-Hennessy) a été inaugurée

mercredi 8 décembre. ● L'IM-MEUBLE, situé à Manhattan, sur la 57^e Rue, est salué comme un événement architectural. Il échappe à la fois au vieux principe qui donnait un

piéd, un corps et une tête couronnée aux gratte-ciel de l'entre-deux-guerres, et à la pesanteur des volumes géométriques plus récents de Helmut Jahn ou de Philip Johnson.

Quatre grands pans de verre forment comme un piège à lumière. ● UN CERTAIN recul de l'innovation explique peut-être l'accueil inhabituel que cet ouvrage a reçu de la

part de la critique new-yorkaise. Pourtant, dans le quartier de Chelsea foisonnent les galeries d'avant-garde, dont plusieurs accueillent des expositions d'architectes.

Un architecte et un gratte-ciel français étonnent Manhattan

Entre toge s'enroulant sur elle-même et tulipe de verre, la tour construite à New York pour le groupe Louis Vuitton-Moët-Hennessy par Christian de Portzamparc renouvelle l'architecture des hauts immeubles de la ville

NEW YORK

de notre envoyé spécial

L'inauguration, mercredi 8 décembre, à New York, de la tour LVMH (Louis Vuitton-Moët-Hennessy) a été marquée par une explosion de paillettes dorées, par la chaleureuse présence d'Hillary Clinton et de tout ce que le monde compte de représentants de la beauté et du luxe. Toute la presse a salué la réussite de cette fête qui avait lieu, en fait, dans le grand hall d'IBM, et quelques journaux ont signalé la présence inhabituelle de plusieurs architectes de renom. L'immeuble, situé à Manhattan, côté cœur, comme tout portefeuille digne de ce nom, presque à l'angle de Madison Avenue et de la 57^e Rue, apparaît de

Portzamparc,

Paris - New York

Né en 1944 à Casablanca (Maroc), Grand Prix national d'architecture 1992, lauréat du prestigieux Pritzker Prize en 1994, Christian de Portzamparc s'est fait connaître par le château d'eau de Marne-la-Vallée (1974) et par un ensemble d'habitation construit avec Georgia Benamo (1979) rue des Hautes-Formes, à Paris (13^e). L'École de danse de l'Opéra, à Nanterre (1987), le Café Beaubourg (1985), la Cité de la musique (1984-1995), l'extension du Musée Bourdelle (1992) et l'extension du Palais des congrès (1999), à Paris, sont, avec la tour du Crédit lyonnais à Euralille (1995), ses principales réalisations françaises. Il a aussi construit au Japon (Nexus, à Fukuoka, 1989-1992). Il réalise actuellement l'ambassade de France à Berlin et la nouvelle salle du Philharmonique de Luxembourg. Une extension de la tour LVMH, à New York, pourrait lui être prochainement confiée.

fait comme le premier événement architectural new-yorkais depuis la Fondation Ford de Kevin Roche et John Dinkeloo (1967) pour les uns, voire depuis le Musée Guggenheim de Frank Lloyd Wright (1954) pour les autres. Il a été dessiné par le Français Christian de Portzamparc, lauréat du Pritzker Prize dont le travail a été une nouvelle fois célébré par la Municipal Art Society, fondation privée à vocation architecturale et urbaine.

Mais pourquoi tout ce beau monde s'agite-t-il autour d'un modeste immeuble de 24 étages (112 mètres de haut), et de 6 231 pieds carrés (580 m²) ? C'est que Portzamparc a tout bonnement réimaginé le principe du gratte-ciel,

figé depuis des décennies par les règlements et les normes des constructeurs, et qu'il a ainsi redonné un peu de feu à un monde architectural quasiment en voie d'extinction sur la côte Est, si l'on excepte quelques villas et, comme on le verra, une floraison de magasins superbement dessinés.

Un observateur français, habitué aux envolées lyriques de Portzamparc, mais aussi de Gaudin, Borel, ou Gehry, peut passer sans s'étonner devant l'étroite façade dont le sage rez-de-chaussée est habité par le magasin Dior, une des perles du groupe. Encore notera-t-il, de jour comme de nuit, l'élégance de ce grand bonhomme de verre qui semble s'enrouler sur lui-même, immeuble-toge, ou plutôt manteau compte tenu des premiers froids de la saison, qui est celle de Noël, des cadeaux et de l'essence même de LVMH.

L'amateur américain, lui, saisit d'emblée la nouveauté et la fraîcheur qui caractérisent la tour. Elle échappe totalement au vieux principe tripartite qui donnait un piéd, un corps et une tête savamment couronnée aux gratte-ciel de l'entre-deux-guerres. Surtout, elle échappe à la pesanteur arrogante des dernières tours, volumes géométriques simplistes : un cube surmonté d'un cylindre, coiffé lui-même d'un cône (Helmut Jahn, 750 Lexington av.), le Lipstick Building, ainsi surnommé pour sa forme de tube de rouge à lèvres (Philip Johnson, 3^e avenue). Chez Portzamparc, les quatre grands pans de verre blanc ou sombre en retrait forment comme un piège à lumière dont la structure interne échappe à l'analyse.

C'est un procédé classique de l'architecte français et de sa progéniture intellectuelle, et qu'avait exploité souvent, avant lui, Le Corbusier. Que peut-on en effet déduire des façades de la Cité de la musique à Paris, de l'École de danse de Nanterre, de la Cité judiciaire de Grasse, ou du réaménagement du Palais des Congrès ? Des invitations au voyage et au rêve, et malgré tout l'assurance d'espaces inhabituels : pourquoi se casser la tête à briser les façades ? « Ce bâtiment est un corps, pas une façade, dit justement l'architecte, ces brisures n'ont pas été décrétées par un pur hasard de pliage. C'est un dispositif visuel. Une machine à guider la vision. C'est un bâtiment que j'ai travaillé comme une expression plastique tout en rusant avec le règlement new-yorkais. » Et le voici qui détaille son dispositif avec la même constante poésie qui anime son dessin : « De l'intérieur du bâtiment, la vue sur Manhattan a été rendue étrange et mystérieuse par une trame de lignes sablées sur un verre extra-blanc très rare, produit par Saint-Gobain, sablé au Canada et assemblé à Miami. »



NICOLAS BOREL

La tour LVMH, sur la 57^e Rue non loin de Madison Avenue

« Il s'agit, poursuit-il, d'un lignage à distances inégales capables de filtrer la lumière pour la restituer dans une tonalité de blanc bleuté. Les fenêtres étant très hautes, la transparence autorisant la visibilité est maintenue dans leur partie basse. Vers le haut, cette visibilité est dégradée et changée en lumière. On arrive à ce paradoxe que le moins transparent est le plus lumineux. » Il fallait bien ça pour éclairer les vingt-quatre petits niveaux, diversement cernés,

hors la façade sur rue, par des mitoyens de brique ordinairement opaques.

Il fallait aussi ce dessin perturbé pour créer à chaque niveau la variété d'espaces que commandait la diversité relative des marques du groupe : Dior, Lacroix, Guerlain, Vuitton, Céline, Givenchy pour ne citer que quelques-uns des étages entrevus, plusieurs d'entre eux étant encore inachevés. Une cage d'ascenseur heureusement fixe, une

cloison en biais et l'attribution aléatoire d'une ligne de façade permettent l'invention d'architectures intérieures à géométrie variable si l'on y retrouve trois constantes : une disposition façon crustacé, tournant vers la spirale, une compacité qui n'a d'égale que celles des parties communes de l'hôtel Pierre (le vrai chic new-yorkais n'aimerait donc pas l'espace ?), enfin une étonnante capacité à attraper le « style » de chacune des maisons.

Il faut en effet à doses variables de l'or et du Louis XV anesthésié de blanc, un peu de rouge framboise pour les plus sexy, un rien de vert tomate cueillie précocément pour les versions ascétiques du luxe. Ainsi Portzamparc et son équipe (Bruno Durbecq et Wilfrid Bellecourt, architectes assistants) ont-ils offert aux décorateurs les supports à surprises susceptibles d'accueillir tous ces vocabulaires.

« Ce bâtiment est un corps, pas une façade »

Portzamparc lui-même n'est pas venu tout d'un bloc à sa tulipe de verre blanc. Une exposition qui lui est consacrée à la Municipal Art Society (475 Madison Avenue) donne le détail de son évolution. En petit, tout petit, on le voit décliner toutes les formes possibles de tour, depuis le modèle avec étages en retrait jusqu'à l'idée de boîtes entassées qui sera le point de départ d'une réflexion plus élaborée pour sa tour, alors à l'enseigne Vuitton, en passant par tous les types de danse du ventre, tels que Philippe Starck s'y est essayé à Tokyo.

Les premières grandes maquettes de Portzamparc rappellent d'ailleurs un empilement de bagages un peu hétéroclites. L'acquisition d'une petite parcelle où se trouvait la galerie Finlay conduit l'architecte à un projet plus souple, et à passer peu à peu vers ces grands pans de verre qu'il imagine d'abord courbes. Les pesanteurs de la construction américaine lui interdisent alors cette liberté et le conduisent à passer aux lignes brisées des dernières épreuves. L'architecte dit y avoir trouvé l'occasion d'une amélioration. On verra dans ses prochains travaux si son abandon de la courbe était contraint ou si sa conversion aux prismes est sincère.

Bernard Arnault, le PDG du groupe LVMH, a fait une bonne affaire avec son Portzamparc. Un flair qu'il tient peut-être de sa première fonction, au sortir de Polytechnique : directeur de la construction pour l'entreprise Ferret-Savinell, le tremplin qui le conduira vers la Financière Agache puis Christian Dior. Ici, il a atteint directement le sommet : le ballet des musées architecturaux new-yorkais, classiquement chorégraphié par Philip Johnson, a accueilli Portzamparc à la fois comme le sauveur d'une architecture en déroute, et comme l'inspirateur d'une nouvelle tendance généreusement accueillie par la critique locale.

Frédéric Edelmann

Ruée vers Chelsea, far-west artistique

NEW YORK

de notre envoyé spécial

Où s'est réfugiée l'architecture new-yorkaise, pour que l'œuvre d'un Français rencontre pareille audience ? Bernard Tschumi, maître d'œuvre du Parc de La Villette, à Paris, et doyen de la faculté d'architecture de Columbia, vient lui-même d'achever pour cette université le Lerner Building, où, tout en composant avec les antiques standards de brique du campus, il est parvenu à mettre en œuvre les meilleures astuces de l'ingénierie à l'euro-péenne pour créer un vaste hall d'interconnexion, lumineux mais chaleureux, un de ces « entre-deux » dont il a le secret.

Il analyse clairement le repli de l'innovation, qui fut longtemps l'apanage de New York, comme la conséquence de plusieurs facteurs : refus des entreprises de sortir des modèles répétitifs, lourdeur des syndicats, poids croissant des juristes dans un univers dominé par la peur des procès. Mais où sont passés les architectes de talent, et que deviennent ses propres étudiants ? Ils

exposent d'abord puis, s'ils sont malins, ils se verront confier le dessin d'un restaurant chic, puis la maison d'un client généreux, qui sera peut-être « publiée ». Viendra alors la commande d'une ville planquée au fond du Middle-West, et il pourra alors revenir à New York, auréolé comme Frank Gehry, l'auteur du Guggenheim de Bilbao, ou reconnu comme Steven Holl qui a construit ici une étonnante galerie d'architecture dans Soho (Storefront, 97 Kenmare Street) et enseigne désormais... à Columbia. Plusieurs des anciens élèves de la faculté exposent actuellement à la galerie Max Protech, dans le nouveau quartier de Chelsea, tous des as de l'ordinateur (Max Protech, 511 W22nd St.).

DEUX CENTS GALERIES

Ils sont bien lotis. Dans ce quartier de Chelsea, entre l'Hudson River et la 7^e avenue, et de la 12^e rue, quartier des grossistes en viande, à la 28^e, quartier de garages, se regroupent depuis deux ou trois ans, à un rythme accéléré, tout ce que New York compte de galeries

d'avant-garde. Près de deux cents déjà, qui ont pris pour centre de gravité le Dia Center for the Arts (548, W. 22nd St.), méga-galerie collective de Dan Graham, conçue en collaboration avec des architectes.

Chelsea est encore un quartier d'osmose : autour du « marché », centre commercial dont la déco se la joue au marteau-piqueur, foisonnent maisons de production, galeries d'art, boutiques de mode (Comme des garçons, 601 W26th St., dessinée par le Japonais Yakao Kawasaka ; Jeffrey, 449 W 14th St.), boîtes ou restaurants (Bottino, Red Cat, Empire, Frank's, Luma), où l'on glane les noms d'architectes comme Rafael Vinoly, Thomas Leeser, Carle Lanes...

Le quartier s'ouvre et se clôt bizarrement par deux clubs très fermés pour « gentlemen », le Crazy Horse et le Privilège, où, en quittant ce far-west artistique, les messieurs sont assurés de rencontrer de belles Américaines.

F. E.

la chaîne classique jazz danse musiques du monde

Muzzik

Tous les jours à 19h00, retrouvez

le classique :
“Les jeunes interprètes classiques”
 le jazz :
“Jazz - Autour de mes nuits”
 la danse :
“Les instantanés de la danse”
 et les musiques du monde :
“Zlika - Musiques de tout le monde”

Rediffusion à 22h30

Muzzik sur le Câble :
 08 36 67 60 60 (1,49€/min)
 et sur CANALSATELLITE :
 08 36 68 03 45 (2,23€/min)

Les Événements sur Muzzik :

Les Folies Offenbach
 avec Michel Serrault,
 le jeudi 16 et le vendredi 17 décembre à 19h30

Jazz Open 97 :
B.B. King, le vendredi 17 décembre à 16h30

Ray Barretto au Festival Jazz in Marciac Sweet 99, le vendredi 17 décembre à 21h00

chaîne classique jazz danse musiques du monde

www.muzzik.net

EN VUE

Des vestes et des pantalons faits main, brodés d'or fin à 280 dollars l'once, sont en vente à Manhattan pour les fêtes de Noël à 20 000 dollars pièce (120 000 francs environ).

La police indonésienne à la recherche de 196 prisonniers évadés d'une prison près de Kuta, sur l'île de Bali, invite « la population à signaler tout homme en sœur, ne portant pas de chaussures ».

Au musée du Cinéma de Potsdam en Allemagne, l'exposition consacrée à « l'acteur-réalisateur américain d'origine anglaise Charlie Chaplin (1889-1977) », montre « notamment ses fameuses grandes chaussures à bout rond ».

La municipalité de Usti-nad-Labem, en Bohême, qui, après avoir fait construire un « mur de la honte » pour séparer les Tziganes des autres habitants de la ville, l'avait démonté devant le tollé de l'opinion, envisage de vendre aux enchères les débris de « la clôture mondialement célèbre » désormais.

« Ça marche, mais l'article le plus vendu reste quand même le rosaire », soupire Luigi Savelli propriétaire d'un magasin de bonnieuseries à Rome, inquiet pour sa balle de golf à trois euros, « la balle qui va directement dans le trou », frappée du logo Jubilé 2000.

Su Miaogong, marchand de souvenirs, a fait dresser sur le perron de sa luxueuse demeure à Shaoshan, le village natal de Mao Tsé-toung où prospèrent plus de cent millionnaires, le bronze géant du bienfaiteur.

Les fêtards en croisière dans l'archipel de Tonga « première terre de l'an 2000 » pourront arroser deux fois le passage du siècle en se rendant ensuite aux îles Samoa qui, toutes proches mais à l'est, entreront en dernier dans le troisième millénaire.

Benjamin Domingo, sous-secrétaire aux Affaires étrangères des Philippines, qui promet d'intervenir, pourra-t-il adoucir la peine de Faustino Salazar, travailleur immigré sous contrat, trouvé à l'aéroport de Ryad en possession de chocolats fourrés à liqueur achetés à l'escalade de Barhein, condamné à 75 coups de fouet pour importation illégale d'alcool ?

La police saoudienne a découvert aux quatre coins du Royaume six distilleries clandestines en un mois.

Tseng Wen-sung qui, après avoir bu avec des amis trois bouteilles d'alcool de riz, poursuivi pour homicide involontaire, réveillé au volant de son véhicule par la police de Hualien à Taïwan, transportait à son insu le corps d'un motard propulsé sur sa banquette arrière.

Christian Colombani

TRISTE JOURNÉE pour la presse britannique que celle du jeudi 9 décembre 1999. Ce jour-là, écrivent avec un bel ensemble les journaux indépendants de Londres comme The Guardian ou The Independent, la vénérable institution qu'était autrefois The Times prive ses confrères du plus beau, du plus cher, du plus spectaculaire procès en diffamation de ces dernières années.

Tout commence l'été dernier lorsque les limiers du Times, journal conservateur par excellence mais qui n'est plus, depuis son rachat par le milliardaire australo-américain Rupert Murdoch, une dépendance du Parti conservateur, publie de bien embarrassantes révélations sur

DANS LA PRESSE

Libération

Gérard Dupuy

Le temps passé au travail n'a cessé de se réduire depuis un siècle et demi, qu'il soit mesuré sur une base quotidienne, hebdomadaire ou annuelle. Non seulement la proportion de la population active dans la démographie globale diminue, mais ces « actifs » sont et seront plus souvent qu'avant inactifs. Ou plus exactement, ils s'activeront à l'extérieur du monde du travail. Ce qui signifie, pour l'immense majorité d'entre eux, qu'ils s'occuperont d'abord d'eux-mêmes et de leur écosystème familial - bricolage, temps donné aux enfants et aux distractions sportives ou culturelles. On pourrait souhaiter l'inverse, chercher à ce que le temps arraché

le « trésorier-payeur » général de cette formation, Michael Ashcroft.

Banquier de profession, sujet de Grande-Bretagne mais aussi de Belize, ancienne colonie britannique d'Amérique centrale, où il prospère allègrement sous les cocotiers, M. Ashcroft, vieil ami personnel des époux Thatcher, conservateur bon teint, trésorier officiel du parti et simultanément son principal donateur (10 millions de francs offerts pour cette seule année 1999), serait soupçonné, révèle The Times, de trafic de drogue et de blanchiment d'argent sale par l'agence antidrogue américaine.

Gros scandale à Londres et grosse colère à Belize, d'où le ban-

à la contrainte du travail soit mis à l'avant pour tisser des formes de socialité qui puissent contrecarrer l'atomisation des existences. Mais les 35 heures ne paraissent guère en mesure de fournir le choc déclenchant d'une telle révolution.

RTL

Alain Duhamel

Hier, c'était Noël avec dix jours d'avance pour le couple Tiberi. L'exceptionnel acharnement du maire de Paris, la maladresse d'un magistrat et l'irrésolution de ses rivaux se sont conjugués : Jean Tiberi restera en place jusqu'au début 2001. Il achèvera son mandat. Il a gagné cette manche. L'annulation de la procédure de sa femme Xavière était juridiquement logique, même si elle est moralement regrettable. L'épouse du maire de Paris gagne

Quand Rupert Murdoch rappelle les limiers du « Times »

En mettant fin à son enquête sur des « affaires » impliquant le trésorier du Parti conservateur, le quotidien britannique déçoit ses concurrents, et jette le doute sur la liberté de la presse



quier tory lance une meute d'avocats et assigne l'organe de presse en justice. Nous sommes en juin 1999 et les concurrents du Times se pourléchent à l'avance du grand débâlage en perspective. D'autant que, piqué au vif, The Times redouble de vigueur, met plusieurs de ses « in-

vestigateurs » sur le coup et, pendant des mois, sort régulièrement en « une » les « affaires » plus ou moins troubles de M. Ashcroft.

Dernière révélation en date, fin novembre : le banquier de Belize verse son énorme contribution aux tories via une fondation qui lui appartient au même endroit alors que le grand parti de l'opposition s'interdit en principe de recevoir des dons de l'étranger et qu'un projet de loi, voté au printemps prochain, rendra la chose définitivement illégale.

On en est là lorsque éclate un coup de tonnerre en 360 mots à la « une » du Times le 9 décembre. Le journal annonce bizarrement

qu'il est « heureux de confirmer » n'avoir pas la moindre preuve que M. Ashcroft ait pu être mêlé à des affaires de drogue. Il fait savoir qu'il souhaite « tirer un trait » sur toute cette affaire, quoique l'investigation dans le financement du principal parti d'opposition lui paraisse encore tout à fait « légitime ».

N'importe, l'enquête « anti-Ashcroft » s'est arrêtée et le généré businessman de Belize a retiré sa plainte. Mais que s'est-il donc bien passé ? s'interrogent les confrères. Simple, écrit The Independent : « Les deux milliardaires que sont Murdoch et Ashcroft se sont rencontrés, et ils se sont arrangés. »

Le rendez-vous secret a été pris via un intermédiaire présent à une très chic « party » organisée chez lui le 2 décembre par M. Murdoch et à laquelle participaient, entre autres, Gordon Brown, chancelier de l'Echiquier de Tony Blair, Peter Mandelson, son brillant ministre de l'Irlande du Nord, lady Margaret Thatcher et son jeune successeur à la tête des « tories », William Hague. Peter Stothard, le directeur du Times, jure que son puissant propriétaire ne lui a rien imposé, qu'il a lui-même rédigé le communiqué du 9 décembre et que, somme toute, le journal sort gagnant de l'affaire. Ses confrères n'y ont rien guère et se demandent ouvertement si ce n'est pas la liberté de la presse qui sort vaincue...

Patrice Claude

WWW.CORA-OR.COM

Un mariage inattendu entre le marché du luxe et la grande distribution.



prenaient tout son sens. M. Richard publie d'abord sur le Web un catalogue détaillé de son stock de bijoux. Puis il lance une campagne publicitaire, à la fois dans la presse nationale et sur quelques sites web (Yahoo France, Voila et Wana-doo...) : « Très vite, des clients, qui

avaient fait leur choix en ligne, sont arrivés de tout le nord de la France, de Cherbourg, de Chartres, de la région parisienne. » M. Richard compte renouveler l'expérience : « Nous avons de plus en plus de produits à proposer, mais la taille des hypermarchés est réglementée, les

autorisations d'extension difficiles à obtenir. Or, cette opération montre qu'Internet rend obsolète la notion de surface de vente. Il rend également obsolète la notion de zone de chalandise : avec des gros rabais sur des produits chers comme des bijoux ou des automobiles, on peut faire venir la clientèle de très loin. »

Cette initiative ne plaît pas à tout le monde : le jour de son ouverture, le site de l'hypermarché est victime d'une tentative de piratage : « Nous avons reçu une avalanche inexplicable de messages et de connexions, ce qui a saturé le serveur et aurait pu le faire sauter. » M. Richard a fait procéder à un constat d'huissier et a commandé une enquête. De son côté, l'intermédiaire qui a revendu les bijoux à Cora (et qui souhaite conserver l'anonymat) reste très prudent, mais remarque : « Les bijoutiers traditionnels n'avaient pas mesuré l'impact conjugué de la grande distribution et de l'Internet sur leur secteur. »

Yves Eudes

SUR LA TOILE

VOYAGES

Le site de Promo-Vacances « cyber-enseigne française du voyage », donne accès à un système de réservations pour plus de 800 000 billets d'avion à prix réduits, grâce à des accords avec Brok'air et Go. www.promovac.com

CRYPTAGE

La société française MSI commerciale sur Internet des logiciels de « cryptage fort » (128 et 192 bits) à l'intention des entreprises et des particuliers. www.msi-sa.fr

LOGICIELS EN LIGNE

La compagnie de télécom canadienne Nortel et le fabricant informatique Hewlett-Packard se sont associés pour créer une gamme de nouveaux services, opérationnels au printemps 2000, facilitant la vente et la location de logiciels via Internet (certification, chargement, soutien technique...). - (Reuters)

ENCHÈRES HUMANITAIRES

Yahoo France organise du 15 au 28 décembre une vente aux enchères d'objets divers offerts par des personnalités du sport et du show business, au profit de Médecins sans frontières. www.yahoo.fr

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173F par mois. Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex. Oui, je souhaite recevoir Le Monde pour 173F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

La femme du siècle par Alain Rollat. TU TE PRÉNOMMAIS Joséphine, nous t'appelions « Tantine ». Tu étais née en 1899, tu aurais aujourd'hui cent ans. Comment te dire à quel point nous t'aimions ? Pardonne à Daniel Costelle. Ce n'est pas sa faute mais la nôtre si ton beau chignon n'apparaissait pas dans les fabuleuses « Images inconnues » qu'il nous a offertes, mardi soir, sur France 3. Les photos jaunies qui nous restent de toi nous sont trop précieuses pour que nous puissions en prêter une seule à qui que ce soit, fût-ce pour illustrer l'aventure du XXe siècle. On ne verra jamais ton image à la télévision, mais cela a-t-il la moindre importance ? L'essentiel est que nous t'ayons reconnue, en filigrane, derrière chacun de ces visages de femmes resuscitées par ce diable de Costelle grâce à ce lot d'archives oubliées. Peu importe que ce documentaire inspiré se soit trompé. La combattante russe de Stalingrad

La crucifixion en vert

par Pierre Georges

L'ACTUALITÉ a de bien involontaires et comiques retournements parfois. Ainsi cette petite dépêche de l'AFP : « *Plusieurs dizaines de salariés communistes de L'Humanité ont décidé de constituer une cellule au sein de ce quotidien qui n'est plus depuis mars dernier le journal du Parti communiste français* ».

Imaginez notre bonheur : trois nouvelles en une ! L'Humanité qui n'est plus le journal du PCF, mais y ressemble furieusement tout de même. Elle abrite les derniers communistes de L'Humanité. Et ceux-ci ont décidé de fonder une cellule Humanité canal historique pour « *participer à plein au renouveau de la pensée et de l'action communistes* ».

Et précise l'AFP, qui rapporte les propos d'un rédacteur : « *C'est une grande première, mais qui a provoqué quelques rires* » dans une rédaction autrefois composée uniquement de communistes. Une cellule Karl Marx, pourquoi pas, fondée en l'an 2000, à L'Humanité ! Admettons que c'est un formidable raccourci de l'Histoire. Le communisme refondé à L'Humanité, Comme un renouveau charismatique. Comme un syndicat pour la propagation de la foi chez les Jésuites. Ou comme une association pour le goût de la goutte chez les bouilleurs de cru.

Ne dites pas à ma mère que je travaille à L'Humanité, il paraît qu'il y a encore des communistes ! Allons, cessons de moquer, ce serait manquer de respect aux opinions des autres, à leur combat militant. Et partons sur d'autres pistes : cette petite dépêche, par exemple, sans rapport évident avec la précédente autre que celui des avatars du communisme.

Trois militants de Reporters sans frontières ont commis un im-

mense crime qui mérite la répression la plus féroce. Ces trois membres de l'association sont poursuivis d'ailleurs pour avoir, au mois de septembre 1998, jeté des tracts au passage du convoi officiel conduisant au Sénat le vice-président cubain Carlos Lage en visite à Paris.

Les trois malfaiteurs, Lætitia Ferreira, Olivia Brillault et Frédéric Lesain – car il convient que leurs noms soient jetés à la vindicte publique –, les trois, donc, demandaient la libération d'un journaliste cubain, Bernardo Padron. Ils furent interpellés, conduits au poste probablement, mis en examen en tout cas. Et ils attendent de comparaître le 16 mai prochain, devant le tribunal de police. Poursuivis sous quel chef ? Extraordinaire ! Pour « *dégradation de la voie publique* » ! Le lancer de tracts est une activité anti-sociale et polluée par les temps qui courent. Qu'on les pend, les ébouillante, les écartèle, ces dégradeurs de voie publique !

Ou qu'on les crucifie ! Ce sort funeste, justement, Lionel Jospin, l'a envisagé plaisamment devant la presse britannique qui l'entendait sur la funeste affaire du bœuf.

Notre premier ministre, bravement, fait front devant l'animal. Et il a expliqué que la décision du gouvernement français avait été prise sur des considérations de santé, en accord avec l'avis de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments : « *Si nous n'avions pas suivi son avis, nous aurions tué l'agence et nous aurions été crucifiés par l'opinion publique française. Et tant qu'à faire, je préfère l'être par l'opinion publique britannique* ». De l'art d'accommoder le bœuf et la crucifixion, à la sauce menthe !

L'accord sur l'indemnisation des travailleurs forcés du III^e Reich devrait être signé vendredi 16 décembre

Le gouvernement allemand rehausserait son offre de 2 milliards de deutschmarks

FRANCFORT

de notre correspondant

Après des mois de laborieuses négociations, un compromis portant sur l'indemnisation des travailleurs forcés durant la dictature nazie est sur le point d'être conclu. Mardi 14 décembre, les différentes parties se sont quasiment entendues sur le principal point de divergence : le montant total des indemnités versées par le gouvernement et les entreprises allemandes devrait atteindre 10 milliards de deutschmarks (5,1 milliards d'euros). La signature officielle de cet accord pourrait avoir lieu vendredi à Berlin, en présence du chancelier Schröder et de la secrétaire d'Etat américaine, Madeleine Albright, qui sera de passage dans la capitale allemande dès jeudi pour une réunion du G 8. De nombreux détails resteraient néanmoins à éclaircir. « *Un accord n'est pas encore bouclé et des discussions seront encore nécessaires d'ici à vendredi* », indique la chancellerie à Berlin. « *Nous sommes très optimistes* », assure Michael Witt, un avocat allemand représentant d'anciens travailleurs

forcés. Ces dernières semaines, les pourparlers entre gouvernements allemand et américain, entreprises allemandes et avocats des victimes butaient sur le volume de l'enveloppe financière attribuée aux anciens travailleurs forcés – dont entre 1,5 et 2,6 millions seraient toujours en vie, sur les 10 millions de personnes enrôlées contre leur gré dans l'économie de guerre du III^e Reich.

ENTREPRISES PEU CONCERNÉES

Il y a quelques jours encore, la partie allemande ne voulait pas aller au-delà de 8 milliards de deutschmarks (3 à la charge du gouvernement, et 5 payés par les entreprises) proposés mi-novembre à Bonn, tandis que les avocats des victimes s'entendaient pour réclamer 11 milliards. Finalement le gouvernement allemand aurait accepté de relever sa contribution, probablement de 2 milliards de marks. Les groupes industriels et financiers maintiennent leur participation à 5 milliards, après avoir clairement refusé d'augmenter leur offre. Pour le

moment, seules une vingtaine d'entreprises ont adhéré au fonds d'indemnisation, alors que des centaines ont employé la main-d'œuvre mise à leur disposition par le pouvoir nazi.

De nombreuses voix, dont celle du président de la République fédérale, Johannes Rau (SPD), ont appelé les industriels allemands à l'avantage de bonne volonté. « *Les milieux d'affaires n'ont pas toujours conscience de l'impact de ce problème pour l'image de l'Allemagne à l'étranger* », regrette un avocat américain.

Les pourparlers, auxquels ont également participé des représentants israéliens et d'Europe centrale ainsi que les organisations de victimes, avaient commencé après une promesse faite par le chancelier Schröder lors de sa campagne électorale en faveur de la mise en place d'un fonds d'indemnisation, alors que différentes entreprises allemandes étaient sous la menace de plaintes collectives déposées par d'anciens travailleurs forcés devant des tribunaux américains. Après cinq rencontres infruc-

teuses, les discussions ont connu un tournant décisif mi-novembre lorsque que la partie allemande a rehaussé son offre, et que les défenseurs des victimes ont revu leur revendication à la baisse. Chacun avait fait part de son désir de boucler les pourparlers avant la fin de l'année. L'autre grand sujet de contentieux, la garantie judiciaire accordée aux sociétés se joignant aux efforts d'indemnisation, a également été résolu depuis.

Il semble probable que les filiales allemandes d'entreprises étrangères qui ont employé des travailleurs forcés pendant la guerre se joindront au mouvement, à l'instar d'Opel et de Ford, qui ont annoncé leur participation. Ces sociétés pourraient verser jusqu'à 1 milliard de deutschmarks. Jeudi soir, Gerhard Schröder, tout en s'appêtant à signer un accord historique, doit rencontrer à Bonn les ministres-présidents des Länder pour leur demander de participer à la contribution promise par l'Etat allemand.

Philippe Ricard



35 heures : grève au « Figaro »

LE PERSONNEL du Figaro a approuvé, mardi 14 décembre, un appel à une grève de 24 heures, jeudi, pour l'ouverture de négociations sur les 35 heures. Lancé par le Syndicat national des journalistes (SNJ), l'arrêt de travail a été voté à une forte majorité (77,6 %). Il devrait entraîner la non-parution du journal vendredi 17 décembre. Le Figaro est le dernier quotidien parisien, avec France-Soir, où la direction n'a pas ouvert de discussions sur la réduction du temps de travail (RTT). Après deux jours de grève sur le même thème, les salariés du groupe Prisma Presse devaient, eux, reprendre le travail, mercredi 15 décembre. Une nouvelle séance de négociations était prévue dans la matinée. La veille, une manifestation avait réuni 300 salariés, selon les syndicats, à l'occasion de la réunion annuelle du personnel.

« Guichet unique » pour les démarches liées au spectacle occasionnel

FINI LE CASSE-TÊTE administratif. Pour répondre à l'ensemble des démarches liées à l'embauche d'artistes ou de techniciens de spectacle vivant, les employeurs occasionnels (particuliers, associations, comités d'entreprise ou collectivités territoriales) disposent depuis le mois de novembre d'un « guichet unique » pour effectuer en une seule fois les opérations qu'ils devaient accomplir simultanément auprès de six organismes de protection sociale (URSSAF, congés payés, retraite complémentaire, assurance-chômage, formation professionnelle et médecine du travail). Ce service gratuit, réservé aux personnes physiques ou morales qui n'ont pas pour activité principale « *l'exploitation de lieux de spectacles, la production ou la diffusion de spectacles* », doit permettre, pour les employeurs, de régler toutes les cotisations sociales d'un simple appel téléphonique (0-810-863-342) et pour les intermittents du spectacle, de bénéficier d'une protection sociale complète et d'une simplification des formalités liées à l'embauche. Ce dispositif doit enfin permettre de lutter contre le travail clandestin.

DÉPÊCHES

■ **BANDITISME : un convoyeur de fonds a été tué et deux autres blessés**, mardi soir 14 décembre, à Chennevières sur-Marne (Val-de-Marne), lors de l'attaque d'un fourgon blindé appartenant à la Société technique de surveillance et de sécurité (STSS). Une fusillade a éclaté entre les convoyeurs et un groupe de malfaiteurs. Le fourgon a brûlé après avoir été percuté par un camion. L'enquête a été confiée à la Brigade de répression du banditisme.

■ **AFFAIRE ELF : Daniel Léandri, un ancien policier proche de Charles Pasqua, a été mis en examen**, mardi 14 décembre, pour « *recel d'abus de biens sociaux* » dans le cadre de l'affaire Elf. Il est reproché à M. Léandri et à son fils Marc d'avoir perçu des salaires de la part de la filiale suisse Elf Aquitaine internationale (EAI) mais de n'avoir pas réellement travaillé pour EAI. M. Léandri avait affirmé, en 1997, avoir effectué « *beaucoup de missions stratégiques au Gabon, au Congo et au Cameroun, dans l'intérêt d'Elf et sans jamais en recevoir 1 centime* » (Le Monde du 30 novembre 1997).

■ **FOOTBALL : le FC Nantes s'est imposé** (2-1) sur le terrain du RC Lens, mardi 14 décembre, lors d'un match décalé de la 19^e journée du championnat de France de division 1. Ce succès permet aux Nantais de remonter à la 13^e place, avec 23 points, alors que les Lensois rétrogradent au 16^e rang, avec 20 points.

■ **VOILE : le Défi français s'est qualifié**, mercredi 15 décembre, pour les demi-finales de la Coupe Louis-Vuitton en franchissant en solitaire la ligne d'arrivée de l'avant-dernière régates du troisième round-robin. 6^e Sens a déclaré forfait pour l'ultime régates face à Young America « *pour ne pas user inutilement les voiles* ». Les demi-finales débiteront le 2 janvier 2000.